

CARNETS⁰¹



ARDENNE
& GAUME

ESPACES NATURELS EN WALLONIE

DES ESPACES NATURELS

REVUE DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DE GESTION DURABLE DES ESPACES NATURELS EN WALLONIE • OCTOBRE 2018

ESPACES NATURELS
PROTÉGÉS EN WALLONIE
Où en est-on ? Quels enjeux ?

Ardenne & Gaume asbl

79 rue du Camp romain, 5500 Furfooz

Tél. : +32 (0) 498 93 75 61

secretariat@ardenne-et-gaume.be

www.ardenne-et-gaume.be

Editeur responsable :

Marc Dufrêne

75 rue du Camp romain, 5500 Furfooz

marc.dufrene@ardenne-et-gaume.be

Rédacteur en chef :

Sébastien Carbonnelle

7 place Saint-Nicolas, 5500 Dinant

sebastien.carbonnelle@ardenne-et-gaume.be

Comité de rédaction :

Sébastien Carbonnelle, Marc Dufrêne,

Michel Fautsch et Eli Jowa.

Le comité de rédaction remercie vivement toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la rédaction et à la réalisation de cette édition.

Maquette et mise en pages :

Peggy Schillemans

Infographie tableau de bord :

Ludovic Bouteligier

Si vous souhaitez réagir à un article, nous proposer un article ou rejoindre notre comité de rédaction, n'hésitez pas à nous écrire à sebastien.carbonnelle@ardenne-et-gaume.be

Photos de couverture et dos :

Michel Fautsch

Photo édito : Marc Dufrêne

Imprimé par Kliemo à Eupen



Depuis quelques mois, Ardenne & Gaume s'est lancée dans une nouvelle aventure. Ce premier numéro des Carnets des Espaces Naturels ainsi que la modernisation du site Internet et du logo en sont l'illustration, et témoignent de la contribution renouvelée que l'association veut apporter à la conservation de la nature en Wallonie.

Le cœur de notre vision est protéger, gérer et faire partager les espaces naturels partout en Wallonie. Nous voulons changer le paradigme d'une nature qui ne serait limitée qu'à des zones réservées dont l'accès est généralement restreint, où les avertissements préalables et les contraintes sont parfois si importants qu'on a peur d'y mettre les pieds.

La notion d'espace naturel est une invitation à la liberté et à la naturalité. Elle dépasse d'abord largement les limites des zones protégées pour prendre en compte les paysages dans lesquels elles s'insèrent, les autres éléments qui les structurent, comme leur histoire et leurs traditions, et aussi les acteurs qui y vivent. Autant de thèmes qui ont toujours été chers à Ardenne & Gaume.

Cette notion rappelle aussi l'importance des processus écologiques qui y régissent les écosystèmes et qui, dans certains lieux, doivent pouvoir s'exprimer en toute liberté. Oser restaurer la naturalité des écosystèmes, les laisser s'ensauvager, c'est aussi faire preuve d'humilité. Ardenne & Gaume est ainsi activement investie dans la protection d'espaces forestiers et contribue, en collaboration avec des propriétaires privés aussi bien que des gestionnaires publics, à en révéler la valeur patrimoniale et à assurer l'épanouissement de cette naturalité.

Ailleurs, les gestions doivent être réfléchies, se faire avec la plus grande précaution et avec un suivi scientifique rigoureux ; c'est aussi ce à quoi l'équipe d'Ardenne & Gaume, ses opérateurs de terrain, son personnel, ses membres bénévoles se veulent les plus attentifs.

Jean Massart se demandait déjà en 1912 « *Pourquoi l'utilisation du territoire doit-elle aller jusqu'aux plus extrêmes limites ? Faut-il que l'industrie et la culture prennent possession des moindres parcelles du sol ? Certes non, nous ne devons pas - nous ne pouvons pas - permettre que les derniers coins de nature qui nous restent encore s'effacent devant l'artificiel.* »

Actuellement, la situation a bien changé. Mais le potentiel existe bel et bien ! De nombreux espaces devenus trop difficiles à exploiter ou non rentables,

sont une opportunité assez unique de redéployer la biodiversité dans les territoires. Cette approche répond par ailleurs à une très forte demande d'une population de plus en plus urbanisée, à la recherche d'interactions privilégiées avec la nature, de quiétude et de bien-être.

Si la vision des réserves naturelles a déjà bien évolué depuis plusieurs décennies, avec une ouverture de plus en plus large, nous voulons encore aller plus loin dans la valorisation du patrimoine naturel. Notre ambition est de se réapproprier le concept de Parc National initié en 1941 par les fondateurs d'Ardenne & Gaume (et mis à l'honneur par le titre de notre première série de publications), pour lui donner un nouvel essor en Wallonie dans différents sites emblématiques, avec les acteurs locaux concernés. C'est ainsi qu'à l'époque, les Parcs Nationaux des Roches-Noires, de Furfooz, de Bohan-Membre, de Lesse & Lomme,... avaient été créés pour les premiers sites protégés en Wallonie. Ces sites sont pour la plupart restés depuis lors sous notre responsabilité, garantissant leur préservation.

Bien que ce statut n'existe officiellement pas en Belgique, ni en Wallonie d'ailleurs, il a pourtant été remis au goût du jour en Flandre en 2006 avec le Parc National de Haute-Campine pour valoriser un espace naturel majeur avec un tourisme à haute valeur ajoutée, une grande diversité d'activités qui sont structurées pour proposer des prestations innovantes qui répondent aux attentes d'un public de plus en plus exigeant.

Ce changement de paradigme entraîne une vision bien plus positive de la nature, source de nombreux services directs et indirects et qui contribue au bien-être de tous.

Bien entendu, de nombreux autres partenaires en Région wallonne collaborent à la réalisation d'objectifs similaires. Le nouvel élan que nous souhaitons donner à Ardenne & Gaume s'inscrit dans l'espoir d'un renforcement des collaborations entre associations, mais également du rôle des associations à l'appui des gestionnaires publics d'espaces naturels.

Et les Carnets des Espaces Naturels ont pour objectif de rassembler ces acteurs, en dépassant largement le cadre d'Ardenne

& Gaume, tout en respectant la dynamique et l'autonomie des autres associations. Nous voulons que cette revue puisse notamment servir à révéler la diversité des acteurs de la conservation de la nature en Wallonie, qu'elle puisse démontrer ce qui est réalisé, avec souvent des moyens dérisoires, grâce à la volonté d'hommes et de femmes qui s'investissent sans compter, tant à l'administration que dans des associations.

Le cœur de ce premier numéro est consacré à un bilan des inventaires et de la protection des espaces naturels en Wallonie. Si nous convenons tous que la nature ne doit pas s'arrêter aux seules aires protégées, celles-ci sont pourtant un instrument incontournable et nécessaire pour le maintien de la biodiversité.

Depuis plusieurs législatures, la biodiversité est loin, très loin d'être prise en compte correctement dans les politiques sectorielles et il n'y a pas de trace d'une réelle stratégie transversale. Un certain nombre de pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre rapidement sont proposées pour redresser la situation. La mise en place d'un Observatoire Régional de la Biodiversité, réunissant les secteurs associatif, universitaire et public, nous semble notamment être une priorité.

Notre nouvelle revue et la nouvelle dynamique qu'elle annonce, représentent un réel investissement pour Ardenne & Gaume. Et un vrai défi ! Nous avons besoin de votre soutien sur le plan financier, à travers une adhésion ou un abonnement évidemment, mais en fait aussi surtout en énergie, en temps, en idée, en nous communiquant les informations que vous trouvez intéressantes à partager.

N'hésitez donc pas à nous rejoindre et à nous contacter pour participer avec nous à cette nouvelle aventure !

Marc Dufrêne

Président d'Ardenne & Gaume



© Grottes de Han

LE LOUP FRAPPE À NOS PORTES... QUI VA RÉPONDRE ?

Après plusieurs apparitions en Flandre dès 2017, le retour du loup se confirme également dans le sud du pays avec plusieurs observations et indices relevés dans les Hautes-Fagnes cet été 2018. Déplacements erratiques ou installations plus pérennes en vue ? Certainement un peu des deux. Il s'agit en tous cas de la continuité d'un phénomène qui remonte à 2011 au moins (premiers indices sérieux relevés dans la région de Gedinne) et qui a poussé l'administration wallonne à mettre en place un « Réseau loup » destiné à organiser la collecte et l'analyse des indices de présence du loup. Une initiative saluée par les associations de protection de l'environnement rassemblée dans la plate-forme grands prédateurs qui réagit aux dernières observations en demandant d'aller plus loin par la mise en place d'un véritable plan de gestion pour l'espèce. Au-delà du suivi des indices et de l'indemnisation des éleveurs, le retour harmonieux d'une espèce aussi importante et symbolique mais également controversée et clivante, ne peut s'envisager que moyennant la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées impliquant le contrôle de sa protection effective, d'importants efforts de communication pour objectiver son rôle et ses impacts, un dialogue étroit entre naturalistes, éleveurs et chasseurs, etc. Au-delà du loup, cette dynamique remet sur le devant de la scène l'importance de la protection des grands espaces de nature et questionne aussi notre tolérance suite au retour d'espèce pas forcément unanimement désirée. Un débat qui pourrait aussi profiter à d'autres espèces déjà bien réinstallées chez nous comme le castor.

wwf.be/fr/actualites/rencontre-inedite-avec-un-loup-en-belgique/

VOTER AUSSI POUR LA FAUNE SAUVAGE

À l'occasion des élections communales, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux propose aux candidats locaux d'intégrer dans leur programme d'actions six engagements simples et cohérents pour augmenter la prise en compte de la faune sauvage dans l'action communale. Respect de la période de nidification des oiseaux pour les travaux de taille et d'élagage, interdiction des spectacles de rapaces, pose de nichoirs et aménagements des combles de bâtiments publics, verdisation du domaine public, etc. Une manière de montrer aux électeurs que l'importance de l'action locale en faveur de la biodiversité n'est pas négligée. Après le scrutin, l'élu pourra facilement trouver des associations et structures partenaires locales pour l'aider à concrétiser ces engagements. protectiondesoiseaux.be

ÉLECTIONS COMMUNALES BELGES
DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018

NE PAS JETER À L'ÉGOUT !

COHABITATION
DES COMMUNES
AVEC LE
MONDE SAUVAGE
ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX

1. RELOGER LA BIODIVERSITÉ
2. RESPECTER LA PÉRIODE DE NIDIFICATION
3. GÉRER LES POPULATIONS D'ANIMAUX SAUVAGES
4. INTERDIRE LES DÉMONSTRATIONS DE RAPACES
5. LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE
6. INTÉGRER LA COMMUNAUTÉ À LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

LIGUE ROYALE BELGE
POUR LA
PROTECTION DES OISEAUX

QUEL MODÈLE AGRICOLE EUROPÉEN APRÈS 2020 ?

Les orientations de la Commission européenne pour la future Politique Agricole Commune (PAC 2021-2027) sont connues depuis le 1er juin 2018. En Wallonie, les associations environnementales dressent un tableau mitigé de cette feuille de route et demandent aux Ministres compétents d'augmenter l'ambition de cette réforme agricole. « Vu la dégradation galopante de l'avifaune, l'entomofaune et de la flore, particulièrement en zones agricoles, vu aussi la pollution des eaux et les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole qui sont en hausse depuis quelques années en Europe, une réelle réforme doit voir le jour » peut-on lire dans le communiqué de presse commun dont Ardenne & Gaume est signataire. La réforme proposée est jugée « trop timide au regard des enjeux environnementaux et climatiques et en décalage avec les attentes citoyennes ». Il est notamment demandé par les associations de consacrer la majorité du 1er pilier de la PAC à la transition agricole



vers des modèles durables et de refinancer le 2ème pilier qui soutient notamment l'agro-environnement, l'agriculture biologique ainsi que la gestion et la restauration des sites Natura 2000. On sait le budget agricole sous forte tension, raison pour laquelle la Commission propose une diminution budgétaire de 25 % pour ce 2ème pilier. Réaction des associations : « inadmissible et très mauvais signal donné aux paysans ». Quelques avancées positives sont cependant soulignées comme le renforcement de la conditionnalité, la place donnée aux jeunes ou le plafonnement des aides. Une crainte générale émaille cependant l'analyse dressée. Il s'agit de l'optique de renationalisation proposée par la Commission. Une proposition qui entraînera forcément une concurrence entre états membres au détriment d'un environnement agricole déjà tellement dégradé. Au contraire, les associations demandent de profiter de cette réforme pour approuver la première PAAC, Politique Agricole-Alimentation Commune. Voilà un outil de cohésion qui répondrait aux attentes des européens sur le rapprochement entre producteurs et consommateurs au bénéfice de tous et de l'environnement. iew.be

POLLINISATEURS CHERCHENT REFUGE

Le projet Interreg SAPOLL (voir page 34) propose à tout un chacun la signature d'une charte en vue de rejoindre le « réseau des refuges pour les pollinisateurs ». 5 engagements de base et des actions volontaires proposées pour favoriser l'alimentation et la nidification des insectes pollinisateurs. Pour rejoindre le réseau : sapoll.eu/devenir-refuge-pollinisateurs-fr



GESTION DE LA RENOUÉE DU JAPON : UN ARBRE DÉCISIONNEL POUR AGIR AU MIEUX

La présence de la renouée du Japon est très souvent subie et mal gérée. Dans bon nombre de situations pourtant, il est possible d'agir et d'atténuer l'impact de cette plante envahissante. La Cellule interdépartementale sur les espèces invasives (SPW/DGO3/CiEI) vient de publier un arbre décisionnel et des fiches de gestion pour guider les actions à mener en fonction de chaque situation. Infos : biodiversite.wallonie.be

ÉOLIEN EN RÉSERVE ?

En Flandre, on prévoit, entre 2020 et 2030, la construction de 200 nouvelles éoliennes pour atteindre les objectifs climatiques. Pour y parvenir, le Gouvernement flamand ne veut plus exclure l'édification d'éoliennes en réserve naturelle et propose d'instaurer une « neutralité de destination » pour ces constructions. La Flandre suit en cela l'exemple hollandais qui a autorisé le développement éolien en réserve naturelle et où 4 éoliennes de 180 mètres de haut ont déjà pris place dans une réserve naturelle forestière de 600 hectares. Les associations environnementales s'opposent à cette orientation, craignant les impacts notamment pour les oiseaux migrateurs et les chauves-souris. En Wallonie, outre les négociations politiques sur le nouveau cadre à donner à l'éolien, un groupe de travail réunit différentes associations au sein d'Inter Environnement Wallonie pour tenter d'établir une position commune. Mais le consensus est loin d'être acquis. Notamment sur le sujet délicat de l'installation possible d'éoliennes en forêt auxquelles les associations de conservation de la nature sont pour la plupart opposées. Des projets de promoteurs éoliens comme celui de la plaine agricole de Boneffe, qui ont pourtant été maintes fois recalés au Conseil d'Etat, réapparaissent sans cesse et forcent les associations à saisir les tribunaux compétents pour défendre la biodiversité. Dans le dernier édit du magazine Natagora (n°87), le président de l'association, Henri Dineur, réexplique pourquoi il estime nécessaire de se battre une fois encore pour conserver une des dernières plaines hesbignonnes sans éoliennes, et par ailleurs une des plus remarquables du point de vue ornithologique. Les éoliennes sont-elles acceptables au sein des espaces naturels ? Sont-elles compatibles avec la mise en place d'un réseau écologique en Wallonie ? Le débat fait rage autant chez nous qu'ailleurs en Europe. demorgen.be ; natagora.be

DÉJÀ UN 2ÈME PLAN NATURE AU LUXEMBOURG

Le Grand-Duché a validé son deuxième plan nature pour la période 2017-2021 dans lequel se retrouvent pas moins de 28 actions concrètes assorties d'objectifs chiffrés. Le financement de ce plan ambitieux, environ 100 millions d'euros pour la période de 5 ans, est assuré par les moyens budgétaires dévolus à la biodiversité mais également à l'agriculture, à la gestion de l'eau, etc. Parmi les moyens prévus, 5 millions le sont pour l'acquisition de terrains à des fins de conservation de la nature et 25 millions pour acheter des terrains versés dans un pool compensatoire, une réserve foncière à haut potentiel d'amélioration écologique destinée à accueillir les mesures compensatoires des plans et projets le nécessitant. Besoin d'inspiration ? environnement.public.lu



Des générations de naturalistes ont dressé cartes et inventaires dans l'espoir de servir de base à une politique cohérente et efficiente du patrimoine naturel en Wallonie. Bien que cette stratégie se fasse encore attendre, les informations sur les sites existent et les outils pour les rendre accessibles également, via notamment l'inventaire des SGIB, un travail pourtant aujourd'hui décrié. Alibi pour les uns, inutile pour les autres, voire même atteinte au droit de propriété pour certains, la pérennité de son développement et de son accessibilité publique sont remis en cause. Afin que pareil inventaire puisse être mis à jour et permette de sensibiliser à la richesse de la nature en Wallonie, la création d'un Observatoire Régional de la Biodiversité, mixte et indépendant devrait être imaginée.

INVENTORIER POUR MIEUX PROTÉGER OÙ SONT LES ESPACES NATURELS LES PLUS REMARQUABLES EN WALLONIE ?



De nombreuses initiatives de cartographie et de description de zones intéressantes d'un point de vue biologique ont été réalisées en Wallonie depuis le début du siècle. Toutes contribuent à identifier, décrire ou cartographier des zones géographiques représentant un intérêt pour la biodiversité et méritant d'être protégées. Déjà en 1912, **Jean Massart** publiait l'un des premiers inventaires de sites de grand intérêt scientifique. L'objectif était d'identifier les sites qui nécessitent une protection urgente afin de conserver une trace du patrimoine biologique et géologique de la Belgique pour les générations futures. Le premier chapitre (« Pourquoi il faut protéger la nature ? ») présente une synthèse des arguments qui justifient la conservation d'espaces naturels ou semi-naturels qui est toujours d'actualité et qui mérite vraiment d'être lue. Mais si les motivations restent identiques, la situation a depuis bien changé... La plupart de ces sites ont maintenant disparus ou ont été profondément modifiés.

LA TRÈS LONGUE HISTOIRE DES INVENTAIRES DES ESPACES NATURELS

Au début des années 1960, l'**Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire** a voulu se lancer « dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement afin d'identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites » (Collard, 1961; Lambinon, 1962; Stenuit, 1963; Gillain et Thierresse, 1966, Collard et Lambinon, 1969). Cet inventaire a conduit à la réalisation de 5 volumes, un par province wallonne. Plus de 4.000 sites ont été identifiés et décrits de manière synthétique en quelques lignes. Il n'existe pas de contours détaillés des sites et la description se limite à la brève description disponible dans les publications.

Le premier inventaire de sites spécifique à la notion d'intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie (IEW) à la fin des années 1970 en préparation des plans de secteur. Plus de 300 sites (nommés **ISIWAL**) ont ainsi été listés et publiés en 1980 (Sérusiaux, 1980). Bien que des dossiers détaillés aient été ultérieurement réalisés pour certains sites, la plupart des informations disponibles actuellement se limitent à celles publiées en 1980.

Durant les cinq années qui suivirent, un vaste projet de cartographie des habitats naturels et semi-naturels fut lancé en vue de publier des **cartes d'évaluation biologique** (De Blust et al.,

« CORINE », le programme de Coordination de l'Information sur l'Environnement initié par la Commission européenne. L'objectif du projet était de mettre au point une méthode d'identification de sites d'importance majeure au niveau européen, précurseur du réseau Natura 2000, et de mettre en place un système d'information sur la répartition et le statut d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces vulnérables. Cet inventaire a conduit l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) à cartographier et décrire 98 sites et 18 complexes de sites en Wallonie (Anonyme, 1991).

UNE PREMIÈRE CARTE DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

En 1992, un premier projet de cartographie du **réseau écologique wallon** est lancé et réalisé par le Cercle des Naturalistes de Belgique (Duhayon et Woué, 1997). Le réseau écologique y est défini comme « l'ensemble des habitats susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces animales ou végétales, dans le respect de leurs exigences vitales, et permettant d'assurer leur survie à long terme ». Environ 25% de la Wallonie a ainsi été cartographiée au 1/10.000° définissant trois

types de zones : les zones centrales (zones dans lesquelles la conservation de la nature devrait être prioritaire), les zones de développement (zones d'intérêt biologique moindre mais ayant un bon potentiel), et les zones de liaison (biotopes ou éléments linéaires dont le rôle de couloir de liaison et/ou refuges entre autres zones peut être soupçonné). Mais aucune base de données détaillées justifiant les statuts des différentes zones n'a été constituée.

Ce type de cartographie ciblant la mise en évidence du réseau écologique a ensuite été utilisé dans le cadre des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) à travers la réalisation d'un état des lieux du patrimoine naturel communal (Delescaille, 1995). C'est aussi en 1992 que l'administration a demandé au Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux de réaliser des fiches descriptives complètes d'abord pour les

réserves naturelles (Noirfalise et Saintenoy-Simon, 1992, Saintenoy-Simon, 1995) et ensuite pour les Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB) (Noirfalise et Saintenoy-Simon, 1995) ainsi que pour mettre à jour les **fiches ISIWAL** (Saintenoy-Simon, 1993). Un modèle de fiche descriptive très détaillé a été défini et complété pour plus de 250 sites en Wallonie et présenté sous la forme de documents en format papier. Ces inventaires descriptifs ont servi de base à l'élaboration d'une fiche descriptive standard décrivant les **Sites de Grand Intérêt Biologique**, qui est le support le plus récent, le plus complet et le plus efficace pour identifier les espaces naturels majeurs.

L'INVENTAIRE DES SITES DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Devant la diversité des structures et des formats des informations disponibles, il a été proposé de créer une structure unique de gestion des informations décrivant les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), inspirée des inventaires d'espaces naturels majeurs dans d'autres pays européens (par ex. les ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique - en France, et les SSSI - Site Of Special Scientific Interest - en Grande-Bretagne), pour en faire un outil dynamique et efficace au service de la stratégie de protection des espaces naturels (Dufrêne, 1997, 2000).

Le but était d'identifier les espaces majeurs du territoire qui abritent des espèces ou des biotopes rares, menacés ou protégés, ou présentant un intérêt scientifique particulier. Des critères sont définis pour figurer dans l'inventaire, comme la présence d'espèces présentes sur des *listes rouges* ou d'habitats prioritaires (Bisteau et al., 2009). Actuellement, la base de données des SGIB compte plus de 2.500 sites couvrant environ 100.000 ha, incluant la plupart des réserves naturelles et autres sites sous statut de protection. Ces données sont actuellement gérées par le Département d'Etudes du Milieu Agricole et Naturel (DEMNA) qui est intégré à la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, la « DGO3 » de l'administration, comme le Département de la Nature et des Forêts (DNF) wallonne.

C'est un inventaire purement scientifique qui n'entraîne aucune contrainte légale sauf de rappeler aux propriétaires et à tout aménageur potentiel que les zones concernées abritent des espèces ou des biotopes à forte valeur patrimoniale. La logique attendue était d'informer *a priori* les éventuels auteurs de projet sur les contraintes biologiques potentielles, afin qu'ils puissent les intégrer dans leur projet de manière proactive et prospective. Vu la difficulté de recueillir ou rassembler l'information biologique par des non initiés (observations ou absence d'espèces à interpréter, cartographie de mosaïque de biotopes, diversité des habitats nécessaires au cycle de vie des espèces ciblées,...), la délimitation d'un tel contour par des spécialistes est un moyen simple d'identifier des zones à enjeux biologiques.

Afin que personne ne puisse ignorer ces informations, un serveur web a été développé il y a plus de 20 ans pour les diffuser d'une manière directe et complète ; devenu depuis le **Portail biodiversité de Wallonie** (biodiversite.wallonie.be), ces informations sont actuellement disponibles de manière totalement transparente, avec une cartographie précise.

POURQUOI AVOIR PEUR D'UN INVENTAIRE PARTAGÉ DES SGIB ?

On imagine assez bien qu'un propriétaire puisse voir d'un mauvais œil des naturalistes débarquer sur ses terres pour y repérer des espèces ou des biotopes qui entraînent une restriction potentielle de ses activités. Tous les jours, des populations d'espèces et des milieux rares et sensibles disparaissent, souvent dans un silence absolu parce qu'on ne les connaissait pas ou que l'on feignait de ne pas les connaître. Au contraire du patrimoine culturel et architectural qui est bien connu, on est loin de disposer d'une vision complète du patrimoine naturel.



Une base de données réalisée avec un certain nombre de règles ou de méthodes qui garantissent sa crédibilité a l'avantage d'informer le propriétaire de sa responsabilité pour qu'il intègre les enjeux biologiques dans sa gestion quotidienne et ses projets. Les propriétaires sont en fait bien souvent intéressés à connaître le patrimoine naturel présent chez eux et cherchent à savoir comment agir pour le conserver, le gérer et même le restaurer.

On entend évidemment beaucoup plus les quelques voix qui protestent contre des contraintes potentielles ou un déferlement présumé de naturalistes à la recherche d'une plante rare. Mais des contraintes de confidentialité peuvent être ajoutées pour éviter des dérives.

Rendre accessible cette base de données, c'est aussi pouvoir valoriser le patrimoine naturel dans des activités touristiques pour en faire des atouts de développement territorial. Les attentes touristiques ont bien changé depuis une dizaine d'années : l'attrait pour la naturalité, le sauvage, la découverte, l'enchantement, le bien-être,... est devenu un axe fort du marketing territorial wallon. Il y a là une opportunité socio-économique que la Wallonie ne peut pas manquer !

LA STRUCTURE ECOLOGIQUE PRINCIPALE

Depuis dix ans, on utilise également en Wallonie le concept de **Structure Écologique Principale (SEP)** (Dufrêne, 2004 ; GUIDE/LEPUR, 2005), qui matérialise la contribution wallonne à différents plans d'actions et engagements européens pour la constitution de réseaux écologiques régionaux et nationaux. Elle a pour but de rassembler dans un contour cohérent l'ensemble des zones du territoire ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel, et se décline selon les concepts théoriques du réseau écologique en zones centrales, zones de développement, zones à restaurer, zones tampons et zones de liaison ou corridors. Une version toujours provisoire de cette SEP regroupe en réalité pour les 3/4 les sites Natura 2000, le reste étant les SGIB (en principe les zones centrales) non inclus dans Natura 2000. Elle représente environ 300.000 ha (18% du territoire wallon).

A QUOI CES NOMBREUX INVENTAIRES ONT-ILS SERVI ?

Mais comme le démontre le bilan dressé par l'article sur les statuts de protection (voir pages 12-18), ces nombreux inventaires qui ont mobilisé des naturalistes pendant des années n'ont pas servi à grand-chose. Ils n'ont pas permis de définir une stratégie suffisamment ambitieuse de protection des sites, ni de disposer d'une cartographie validée du réseau écologique, ni encore de les intégrer dans la gestion territoriale.

Dans les années 1980, les arbitrages politiques locaux ont quand même permis d'identifier plus de 20.000 ha de *zones naturelles* dans les plans de secteur, mais leur devenir n'a pas du tout été assuré. En 2002, l'inventaire des SGIB a aussi joué un rôle majeur dans la définition des limites des sites Natura 2000 qui, faute de réelle proactivité politique et de moyens à la hauteur de la tâche, a dû être réalisée en extrême urgence sous la contrainte européenne. Un peu plus de 60% des surfaces de SGIB sont incluses dans les sites Natura 2000, mais 40% ne bénéficient toutefois que d'une protection très limitée.

Notons encore que la base de données est très largement utilisée par différentes administrations communales, provinciales et régionales dans la gestion quotidienne de leurs territoires, ainsi que par des bureaux d'études pour des évaluations relatives aux projets qui leur sont confiés.

VERS L'ABANDON DE L'INFORMATION SUR LES SGIB ?

Toutefois, depuis plusieurs années, la base de données des SGIB n'est que très partiellement mise à jour. De nombreux contours devraient être adaptés et les contenus descriptifs mériteraient d'être complétés, notamment pour tenir compte de la cartographie des habitats réalisée dans le cadre des plans de gestion des sites Natura 2000, mais aussi pour tenir compte des nombreuses données biologiques qui sont maintenant disponibles grâce à la mobilisation des naturalistes amateurs. La structure des bases de données disponibles devrait permettre d'assurer des liens entre les données de base, sources authentiques d'informations, et les données interprétées. On dispose en Wallonie d'un outil avec un très fort potentiel d'intérêts multiples qui est quasi totalement laissé à l'abandon par un manque de vision prospective.

De plus, l'administration responsable (DEMNA) ont récemment décidé de ne plus diffuser les informations mises à jour sur les SGIB et l'accès via le portail est de plus en plus régulièrement remis en question. Cela implique que l'administration dispose de données sensibles, qui concernent par exemple des espèces protégées, qui sont en grande partie fournies par des citoyens naturalistes et validées par des spécialistes, mais qui ne sont pas utilisées pour avertir les propriétaires et ayant droits concernés, pour réaliser des évaluations d'incidences correctes ou tout simplement pour informer le public. Comme la protection des espèces vise des destructions intentionnelles, soit en connaissance de cause, c'est l'application de la Loi de la Conservation de la Nature qui est ainsi rendue inopérante. Cette situation pose un réel problème de crédibilité de l'administration et cela met surtout en cause sa capacité à gérer, interpréter et diffuser des données patrimoniales qui appartiennent à l'ensemble de la communauté.

VERS UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ ?

La Loi de la Conservation de la Nature prévoyait au départ la mise en place d'un Institut de Conservation de la Nature, à vocation scientifique et indépendant des autorités qui mettent en œuvre les politiques publiques. Si en Flandre, l'INBO (Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek) a vu le jour, en Wallonie c'est d'abord le Centre de Recherche de la Nature, de la Forêt et du Bois (CRNFB) qui a assuré des missions similaires. En devenant le DEMNA, ce centre de recherche a perdu son statut scientifique, et donc sa relative autonomie et indépendance, ainsi que le Conseil scientifique qui était censé l'épauler dans ses missions. Chargé de réaliser des missions d'évaluation des politiques qui sont mises en œuvre par la hiérarchie dont il dépend, il n'est dès lors pas toujours facile d'afficher des indicateurs défavorables, des évolutions moins positives qu'attendues ou des lacunes majeures dans la mise en œuvre de politiques !

Dès lors, vu notamment le fait que la toute grande majorité des données utilisées sont celles de la société civile et qu'un support scientifique est essentiel pour réaliser les analyses, la mise en place d'un Observatoire Régional de la Biodiversité qui rassemblerait les acteurs associatifs, scientifiques et administratifs concernés devrait devenir une priorité. Ses missions pourraient être d'assurer la coordination des programmes de monitoring biologique, de rassembler, analyser et synthétiser les données biologiques régionales, de réaliser de manière collective et indépendante les évaluations, et notamment d'identifier et de poursuivre la mise à jour des limites et du contenu des SGIB pour qu'ils puissent devenir un instrument fiable d'identification des enjeux territoriaux. Un comité de pilotage scientifique mixte (administrations, associations, société civile, centres de recherche, universités) pour organiser et évaluer ses missions devrait être

Bibliographie :

Cet article met à jour des éléments publiés dans Dufrêne, M., 2001. *La protection et la gestion du patrimoine biologique*. Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, 17 : 97-119. Retrouvez la bibliographie complète de cet article sur notre site web : ardenne-et-gaume.be (rubrique Publications / Carnets des Espaces Naturels)

LES AIRES PROTÉGÉES EN WALLONIE...

5%

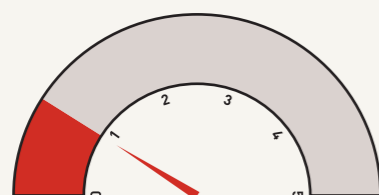
La communauté scientifique internationale estime qu'il faudrait au moins 5% d'aires protégées pour parvenir à une conservation suffisante de la faune et de la flore. Nous en sommes encore loin en Wallonie !

15.600 ha



Les surfaces actuelles de ces statuts effectifs de protection atteignent environ 15.600 ha soit un peu plus de 0.9% du territoire wallon.

0,9%



50.000 ha



Un objectif à la fois réaliste et minimum en matière de conservation de la nature mais aussi de développement socio-économique pour valoriser le capital naturel wallon serait d'atteindre à moyen terme une surface de l'ordre de 3% du territoire, soit plus de 50.000 ha.

3%



1.700 ha RND • 200 ha RNA

Depuis le début de cette législature en 2015, plus de 1.700 ha de RND ont été créés, mais à peine 200 ha de RNA gérés par les associations ont pu bénéficier d'une reconnaissance régionale.

100 m²



5 à 10 € / FAMILLE / AN

Actuellement, chaque famille wallonne n'a droit qu'à environ 100 m² de zones protégées. Et pourtant, elles sont des milliers à vouloir profiter des espaces naturels. Avec à peine 5 à 10 €/famille/an, on améliorerait déjà considérablement la situation pour acheter, protéger et gérer des espaces naturels qui bénéficieraient à tous les wallons.

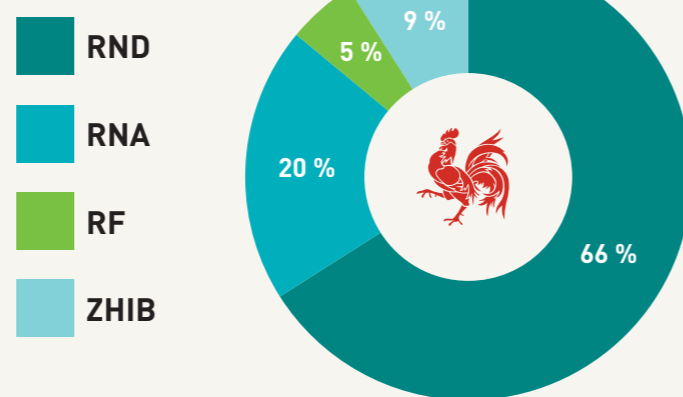
13 NOUVELLES RÉSERVES

500 ha en attente

Le 21 juin 2018, le Gouvernement wallon a agréé ou élargi 13 nouvelles réserves naturelles. Mais près de 500 ha de dossiers de réserves sont encore en attente d'agrément, depuis parfois des mois ou des années sur le bureau du cabinet du ministre de la Nature. Ce sont pourtant des moyens potentiels qui restent inaccessibles aux associations.

Les espaces naturels protégés au titre de statuts issus de la Loi de la Conservation de la Nature sont de 4 types : les réserves naturelles domaniales (RND) (10.350 ha), les réserves naturelles agréées (RNA) (3.050 ha), les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) (1.400 ha), et les réserves forestières (RF) (800ha), pour un total de 15.600 ha.

Répartition



80 depuis 1980

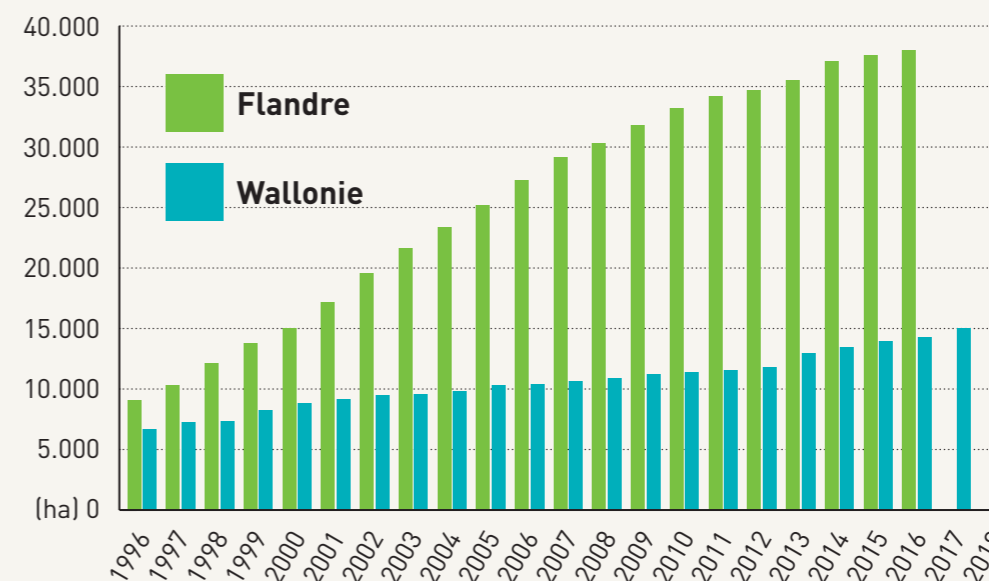
0 depuis 2010

80 CSIS ont été identifiées depuis 1980 mais plus aucune nouvelle depuis 2010.

DEPUIS 2009 MOINS DE 1/4

En 2009, la déclaration de politique régionale wallonne avait fixé comme objectif de doubler la surface des réserves naturelles, soit d'atteindre en 2014 une surface de l'ordre de 22.000 ha. Seuls 2.000 ha ont été désignés en 5 ans, soit moins d'un quart de l'objectif annoncé. En 2014, la déclaration de politique régionale wallonne était beaucoup plus laconique puisqu'elle avait comme seule ambition d'augmenter la surface des zones protégées. Ouf, cela aurait pu être pire !

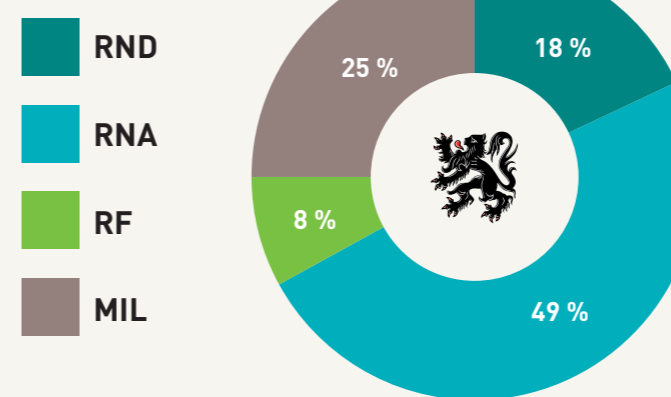
... ET EN FLANDRE



PRESQUE 3% EN FLANDRE

En Flandre, les surfaces similaires de zones protégées atteignent environ 40.000 ha, soit presque 3% du territoire flamand. Alors qu'au moment de la régionalisation les indicateurs étaient similaires dans les deux régions, en Flandre, un soutien important du monde associatif a permis d'atteindre un taux de désignation de l'ordre de 1.500 ha/an depuis 1996. En Wallonie, alors que les opportunités de sites intéressants sont beaucoup plus nombreuses et moins chères, le taux de désignation annuel sur la même période, est de l'ordre de 400 ha/an.

Répartition



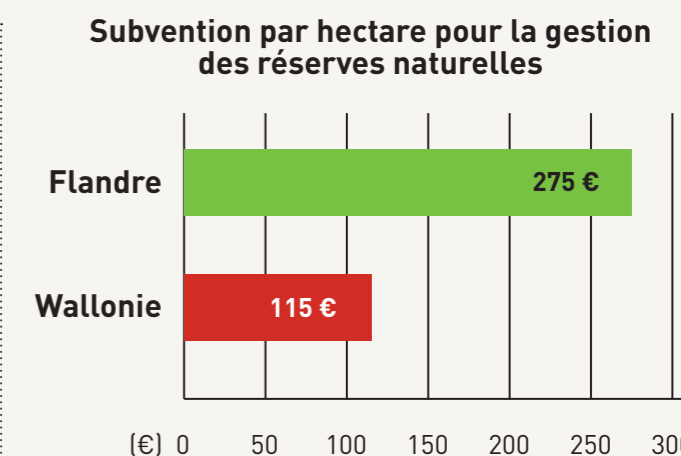
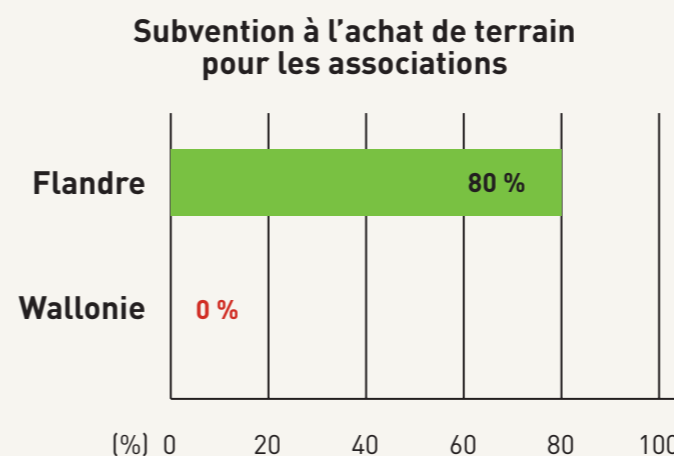
49% DE RNA

La répartition est par contre bien différente avec plus de la moitié des sites gérés par des associations (RNA) qui sont réellement soutenues par le pouvoir politique dans cette démarche. Plus de 25% des zones protégées sont des terrains militaires gérés pour la conservation de la nature (MIL). Une initiative similaire en Wallonie permettrait d'améliorer l'indicateur de statut de protection puisque les trois plus grands camps militaires wallons (Elsenborn, Lagland près d'Arion, Marche-en-Famenne) sont parmi les espaces naturels les plus remarquables de Wallonie et que des parties importantes (plus de 7.000 ha) bénéficient déjà d'une gestion tout à fait adéquate grâce à la désignation de sites Natura 2000 et le projet LIFE Natura2MIL.

SOUTIEN ACTIF DES POUVOIRS PUBLICS

L'évolution des surfaces protégées en Flandre démontre que c'est grâce au soutien actif par les pouvoirs publics du monde associatif, tant pour les achats que la gestion quotidienne des sites dont ils ont la responsabilité, que d'importantes sur-

faces protégées et partagées ont pu voir le jour. En Wallonie, la politique mise en œuvre lors des dernières législatures va vraiment dans le sens inverse.





LES STATUTS DES AIRES PROTÉGÉES EN WALLONIE

UN ARSENAL COMPLEXE ET, DIVERSIFIÉ, MAIS POUR QUELLE EFFICACITÉ ?

Devant le dédale des statuts relatifs aux aires protégées en Wallonie, il est parfois difficile de se faire une idée claire de la portée et de l'ampleur de l'ensemble. Chaque statut présente une série d'avantages et d'inconvénients. Si le dispositif manque certainement de cohérence et de vision stratégique, il pêche surtout par son manque d'ambition et d'efficacité. Chiffres à l'appui (voir aussi notre *tableau de bord* pages 10-11), cet article analyse l'arsenal législatif wallon et avance quelques pistes de solutions réalistes pour aboutir enfin à une protection significative des joyaux les plus extraordinaires du patrimoine naturel. Un enjeu criant d'actualité qui doit mobiliser gestionnaires et citoyens.

LA TRÈS COURTE HISTOIRE DE LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS EN BELGIQUE

Déjà avant la Première Guerre mondiale, d'éminents scientifiques naturalistes ont milité pour la protection des paysages les plus remarquables de Belgique, inspirés par la création des parcs nationaux aux Etats-Unis (Massart, 1912). En 1931, la loi sur la conservation des monuments et des sites a permis de protéger des sites naturels pour leur intérêt esthétique ou scientifique (rochers de Marche-les-Dames, abords de l'Ourthe,...) sans toutefois entraver la liberté d'exploiter l'immense majorité du territoire (Born, 2004).

Dans les années 1940, les premières réserves naturelles privées, à l'initiative notamment d'Ardenne & Gaume, sont créées exclusivement à des fins de conservation de la nature. On peut citer la location des *Terrasses fleuries de Torgny* en 1942 et l'achat de ce qui allait devenir le *Parc National des Roches Noires* à Comblain-au-Pont (voir page 33). Mais il a fallu attendre 1957 pour que l'Etat belge se mobilise enfin pour créer les premières réserves naturelles nationales dans les Hautes-Fagnes et au Westhoek sous le patronage d'un Conseil supérieur des réserves naturelles.

PARC NATIONAL DE HAUTE-CAMPINE

Le concept de « Parc National » mis en œuvre par les fondateurs d'Ardenne & Gaume pour les premiers sites protégés en Wallonie n'existe pas officiellement en Belgique, ni en Wallonie.

Ce concept a toutefois été remis au goût du jour en Flandre en 2006 avec le *Parc National de Haute-Campine* pour valoriser un espace naturel majeur sur une surface de plus de 5.500 ha. Six portes d'entrée, 200 km de chemins de randonnées, 40 itinéraires en boucle, etc., permettent à plus de 700.000 visiteurs par an de profiter d'une nature extraordinaire mais accessible, avec un tourisme à haute valeur ajoutée, une grande diversité d'activités qui sont structurées pour proposer des prestations innovantes qui répondent aux attentes d'un public de plus en plus exigeant. L'impact économique local dépasse les 20 millions d'euros par an, avec la création de 400 emplois.

Au début des années 1970, en écho à l'année européenne de la Conservation de la nature et au développement du droit international (Conventions de Ramsar et CITES), le législateur belge adopte la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (LCN). Son 1er article est ambigu, on y lit que la LCN a pour objectif de « tendre à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel » mais « ne vise pas à réglementer l'exploitation agricole et forestière ».

Privilégiant une approche de « sanctuarisation » des espaces remarquables, la LCN crée les statuts de réserve naturelle et réserve forestière ainsi que les concepts de parc naturel régional et national. Depuis la régionalisation en 1980, ces statuts ont peu évolué : le statut de parc naturel national a disparu et celui de parc naturel régional a été sorti de la LCN en 1985 pour être plus orienté vers une structure de médiation territoriale dont les limites géographiques et les objectifs sont tellement larges que les enjeux liés à la nature sont bien souvent dilués dans d'autres enjeux politiques locaux.

STATUTS DE PROTECTION FORTS : APPROCHE « SANCTUARISTE »

Pour être réellement protégés, les espaces naturels peuvent bénéficier du statut de **réserve naturelle domaniale** (RND) lorsque des terrains principalement publics (plus rarement privés) sont placés sous l'égide du Département de la Nature et des Forêts (DNF), ou du statut de **réserve naturelle agréée** (RNA) lorsqu'ils sont gérés, à la demande du propriétaire, par une association reconnue pour cette mission. Dans tous les cas, il s'agit de statuts volontaires. Les réserves naturelles peuvent être des **réserves intégrales** lorsqu'elles sont créées dans le but « d'y laisser les phé-

nomènes naturels évoluer selon leurs lois » ou des **réserves dirigées** « lorsqu'une gestion appropriée est mise en œuvre pour la maintenir dans son état ». Actuellement, la Wallonie compte un peu plus de 10.000 ha de RND et 3.000 ha de RNA.

Les associations reconnues pouvant faire agréer une réserve naturelle sont au nombre de 10 en Région wallonne :

Ardenne & Gaume, Les Cercles des Naturalistes de Belgique, Le Genévrier, Les Amis de la Fagne, La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Patrimoine Nature, Natagora, L'Université de Liège, Virelles Nature, Les Amis du Parc de la Dyle

Pour être reconnue officiellement, une réserve naturelle doit bénéficier d'un plan de gestion dont la mise en œuvre est, pour les RND, assurée par le DNF et supervisée par une Commission consultative (voir page 19), et pour les RNA, par l'association responsable, avec la supervision du DNF via des rapports d'activités annuels. Une réserve naturelle bénéficie d'une protection stricte à l'intérieur de ses limites, consistant en l'interdiction de toute une série d'activités perturbantes. Des dérogations peuvent être prévues dans l'arrêté créant la réserve, par exemple pour autoriser la chasse, ou les actes liés à l'exécution du plan de gestion. En revanche, et c'est une faiblesse du dispositif, elles ne bénéficient pas d'une protection intégrée contre les incidences extérieures des activités humaines (comme les sites Natura 2000 ou les réserves naturelles en Région de Bruxelles-Capitale).

La création d'une réserve naturelle agréée est tributaire d'une maîtrise foncière sur les terrains concernés ou au moins de l'accord du propriétaire pour la durée de l'agrément (20 ans minimum), ce qui en limite notamment les superficies et la portée dans le temps. Pour tenter de faciliter la protection de sites indépendamment de l'accord de leur propriétaire, les statuts réglementaires de **zone humide d'intérêt biologique** (ZHIB) et de **cavité souterraine d'intérêt scientifique** (CSIS) ont été créés respectivement en 1989 et 1995. En pratique toutefois, aucun n'a été appliqué sans l'aval de leur propriétaire. Aucun plan de gestion ni d'accompagnement scientifique n'est obligatoire. Actuellement, la Wallonie compte un peu moins de 1.400 ha de ZHIB et 80 CSIS.

RÉSERVES FORESTIÈRES ET RÉSERVES INTÉGRALES

Le statut de **réserve forestière** (RF) prévu par la LCN a pour but de « *sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables de*

critères pour identifier ces 3% de réserves intégrales : peuplements des associations végétales rares ou typiques de régions biogéographiques, forte naturalité avec bois mort et arbres sur-âgés... La circulaire prévoit aussi la création de réserves dirigées pour protéger des biotopes hérités de pratiques de gestion traditionnelle comme le taillis.

Selon les derniers chiffres disponibles, plus de 5.500 ha de réserves intégrales ont ainsi été identifiés par les différents cantonnements, en partie sur des sites bénéficiant d'un statut de RND, de RNA ou de RF. La circulaire prévoit en outre que ces aires soient toutes progressivement dotées d'un véritable statut de protection, mais aucun plan de gestion ni suivi scientifique n'est directement imposé par le Code forestier. Rien non plus sur leur mise en réseau et sur les critères qui ont été retenus pour choisir ces sites.

La gestion de ces sites repose sur la définition d'objectifs de conservation clairs, propres à chaque espèce et habitat visé, ainsi qu'un régime de prévention des atteintes intégré dans toutes les politiques sectorielles, dans et aussi en dehors des sites. Le régime imposant des obligations de résultat, des mesures de restauration sont en principe requises. Sur le papier à tout le moins, l'apport pour la biodiversité remarquable est majeur...

Concrètement, la désignation d'un site **Natura 2000** définit un certain nombre de contraintes, indépendamment de l'accord des propriétaires et occupants. Des restrictions générales concernent l'ensemble des sites (restrictions sur les herbicides, interdiction du drainage, maintien d'un minimum de bois mort en forêt, développement de lisières externes feuillues, etc.) tandis que des mesures préventives particulières sont spécifiques à certaines parties des sites Natura 2000. Parmi ces unités de ges-

humides, fortes pentes, ...) ou d'amélioration de la connectivité intrasite et intersites. Le fait de disposer d'un tel réseau donne accès à des Fonds européens pour développer des projets de restauration comme les projets LIFE qui ont un impact très important pour protéger et restaurer les espaces naturels.

LE PROJET LIFE NATURA2MIL

Plusieurs espaces naturels majeurs n'auraient jamais pu bénéficier d'une reconnaissance de leur importance et de mesures conservatoires sans cette initiative européenne. C'est notamment le cas des trois grands terrains militaires wallons (Elsenborn, Lagland, Marche-en-Famenne) qui couvrent à eux seuls plus de 7.700 ha. Caractérisés par des milieux naturels à très forte valeur patrimoniale, maintenus en général en excellent état par les activités des militaires, ces 3 camps ont bénéficié en 2006 d'un important projet LIFE de restauration, « Natura2MIL », qui a permis de définir des plans de gestion qui assurent la cohérence et même la synergie entre ces activités et les enjeux biologiques.



peuplements forestiers pour y assurer l'intégrité du sol et du milieu ». Il implique, en forêt publique, la révision du plan d'aménagement forestier et, en forêt privée, l'établissement d'un plan de gestion proposé par le propriétaire, visant à maintenir le faciès forestier pour lequel la réserve a été créée. Il n'empêche aucunement l'exploitation forestière, mais il interdit par exemple la transformation de la forêt en plantations intensives d'essences exotiques. Ce statut a été très peu utilisé puisqu'on atteint aujourd'hui à peine 800 ha de RF.

Ce statut ne doit pas être confondu avec le régime de **réserve intégrale** prévu dans l'article 71 du nouveau **Code forestier** de 2008 qui définit un certain nombre de mesures dont la mise en place de ces réserves intégrales à concurrence de 3% de la surface totale des forêts feuillues publiques.

En 2010, un complément à une circulaire à destination des gestionnaires de la forêt publique, intitulé « *Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier* » (mieux connu sous le nom de « *Circulaire Biodiversité* » (Bransart et Liegeois, 2010)), prescrit la création d'un réseau d'aires protégées en forêt. C'est ici que sont quelque peu précisés les

L'APPORT SIGNIFICATIF DE NATURA 2000

A côté des statuts volontaires de protection de sites, la LCN prévoit, depuis l'adoption du décret du 6 décembre 2001, un nouveau régime de protection et de gestion des espaces naturels remarquables, à savoir le réseau **Natura 2000**, en application des directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992).

Ce statut opère un changement majeur, à la fois en terme d'échelle (on parle de dizaines de milliers d'hectares) et d'approche (celle du réseau écologique au-delà de la sanctuarisation). En outre, l'établissement de ce « réseau écologique européen » n'est plus une faculté dans le chef du Gouvernement wallon; celui-ci s'est vu imposer, sur des bases scientifiques et après différents arbitrages, la sélection et la désignation de territoires appropriés pour « *maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable* » une série d'espèces et d'habitats naturels repris dans des annexes de la LCN a été nécessaire pour répondre au prescrit européen. Par exemple, le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), la hêtraie à luzule ou les pelouses à orchidées.

certaines concernent des biotopes considérés comme prioritaires au niveau européen comme les tourbières, les pelouses calcaires, les érablières de ravin, les aulnaies alluviales... Ces habitats naturels prioritaires bénéficient au regard des directives européennes d'un niveau de contrôle élevé, axé sur le maintien de l'existant, sans toutefois égaler celui d'une réserve naturelle en termes de restrictions.

L'ensemble du réseau Natura 2000 représente plus de 221.000 ha (13% du territoire wallon) répartis en 240 sites, principalement au sud du sillon Sambre et Meuse. Les unités de gestion prioritaires qui visent les espaces naturels les plus remarquables au niveau européen couvrent près de 32.000 ha (< 2% de la Wallonie); les autres unités de gestion impliquent des mesures de maintien ou d'amélioration des activités humaines actuelles dans des milieux essentiellement forestiers (120.000 ha) ou des milieux aquatiques (3.000 ha).

Près de 65.000 ha (< 4% de la Wallonie) sont des cultures, des prairies et des plantations d'essences exotiques intensives, actuellement de faible à très faible intérêt biologique, mais qui offrent un réel potentiel de restauration écologique (zones

LA PROTECTION DES ESPÈCES : PEU EFFECTIVE MAIS TRÈS IMPORTANTE

Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire wallon, le statut de protection des espèces animales et végétales conféré par la LCN interdit de détruire ou même de détériorer les habitats qui sont nécessaires à leur cycle de vie (habitat de reproduction, de repos ou tout milieu naturel où vivent ces espèces à un des stades de leur cycle biologique). Cela concerne en pratique de nombreux espaces naturels même si la plupart des espèces sont rares. La principale difficulté tient dans la délimitation de ces sites, l'information des propriétaires et occupants et le contrôle de leur protection effective. L'inventaire SGIB est d'une aide précieuse à cet égard (voir pages 6-10).

En Wallonie, aucun biotope, même parmi les plus extraordinaires (tourbières, pelouses calcaires, landes humides, érablières, aulnaies,...), ne bénéficie d'un statut de protection similaire à celui des espèces protégées sur l'ensemble du territoire, comme au Grand-Duché de Luxembourg.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROTECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

En dehors de la LCN, les moyens d'action pour protéger des sites majeurs restent limités. Des outils plus génériques relèvent de la législation sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme ou de la protection du patrimoine immobilier.

Dès les années 1960, le législateur avait compris le rôle considérable de l'aménagement du territoire (Born, Dufrêne et Peeters, 2014) avec la définition de zones non urbanisables et parmi celles-ci des **zones d'espace vert** et des **zones naturelles**. Ces dernières sont aujourd'hui en principe « destinée[s] au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces ». Il s'agit donc *a priori* d'un statut de protection fort, proche du concept de réserves naturelles, qui représente près de 23.000 ha. En pratique, en dehors de celles qui bénéficient d'un autre statut de protection (environ 7.000 ha), les usages du sol sont bien loin de correspondre à l'objectif initial car les plans de secteur n'ont pas actuellement vocation à s'appliquer aux pratiques agricoles et forestières, en dehors de celles qui sont soumises à permis d'urbanisme, comme le déboisement ou la modification du relief du sol.

Enfin, rappelons le statut de **site naturel classé** qui vise à protéger « toute œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature ». Certains espaces naturels en bénéficient et de nombreux autres pourraient y être éligibles. Ce régime assure une excellente protection contre l'urbanisation, sa durée est indéterminée, et sa désignation est indépendante de l'accord du

propriétaire. En pratique, ce statut est aujourd'hui délaissé au profit des statuts relevant de la LCN, bien que la complémentarité de ces statuts présente aussi des avantages.

QUELLE EST L'EFFICACITÉ DE TOUS CES STATUTS ?

Avec cette diversité de solutions, on pourrait s'attendre à une protection relativement significative des espaces naturels en Wallonie. Notre tableau de bord (pages 10-11) révèle qu'avec environ 1% du territoire protégé officiellement par un statut de protection fort, on est loin du compte. Si on y ajoute les surfaces Natura 2000 concernées par des enjeux de conservation importants, on atteint de l'ordre de 36.000 ha (> 2% de la Wallonie) et près de 40.000 ha (> 2.5 %) avec les surfaces de réserves intégrales du Code forestier (en excluant les superpositions de statuts).

Toutefois, seules les RNA et les RND (soit 13.000 ha, 0.75%) bénéficient de plans de gestion, d'un accompagnement scientifique et d'un monitoring réguliers. D'importantes superficies d'espaces naturels remarquables restent, sinon sans protection, à tout le moins très menacés par l'ineffectivité de cette protection. C'est le cas de nombreux SGIB (voir pages 6-10), pourtant déjà identifiés, qui continuent d'être définitivement perdus par l'urbanisation, les plantations d'essences exotiques, le drainage et les remblais ou l'installation des étangs artificiels.

Les rapports périodiques sur l'état de conservation des espèces et habitats Natura 2000 qui est évalué sur l'ensemble du territoire wallon (Wibail et al., 2014) montrent que la plupart sont en état de conservation défavorable, notamment par manque de mise en œuvre de mesures de protection en dehors des sites Natura 2000. Et même dans les sites Natura 2000, faute de



moyens suffisants pour contrôler le respect des mesures, d'une politique ambitieuse de restauration et d'une sensibilisation des propriétaires et occupants, des biotopes comme les prairies à haute valeur biologique ou la hêtraie à luzule continuent de se dégrader.

QUELLES PERSPECTIVES ? QUELLES SOLUTIONS ?

La mise sous statut de protection fort de plus d'espaces naturels reste absolument indispensable en Wallonie. Il est urgent de protéger les espaces naturels majeurs qui existent encore, et qui restent menacés par l'exploitation intensive et, dans une moindre mesure, l'urbanisation.

Il est aussi nécessaire d'identifier les zones de restauration prioritaire. En Wallonie, les sols avec des conditions écologiques très particulières, comme les sols alluviaux et/ou humides, très humides voire tourbeux, les sols superficiels et de fortes pentes, présentent un potentiel majeur et couvrent plus de 200.000 ha (> 12% du territoire wallon).

Ces sols marginaux disposent de quatre atouts majeurs pour augmenter les surfaces des espaces naturels : 1) il est difficile d'y pratiquer une production importante et rentable, 2) ils assurent une grande diversité de services écosystémiques comme la régulation des inondations, la prévention de l'érosion, l'amélioration de la qualité de l'eau, la pollinisation, le stockage de carbone, le développement de paysages à très fortes valeurs culturelles et esthétiques; 3) de nombreuses espèces et biotopes rares et menacés se sont adaptés à ces conditions; 4) souvent associés aux cours d'eau et aux reliefs qu'ils génèrent, ils construisent une infrastructure écologique continue qui est un excellent support des réseaux écologiques et des infrastructures vertes utiles aux hommes et à la biodiversité.

Dès lors, se fixer comme objectif de protéger et de gérer correctement de l'ordre de 50 à 80.000 ha d'espaces naturels majeurs (soit 3 à 5% de notre territoire) ne serait pas une hérésie économique ! Au contraire, vu l'importance et la diversité des contributions au bien-être humain qui sont assurés par les espaces naturels, ils pourraient devenir un élément essentiel du développement économique wallon, notamment grâce au développement d'une économie spécifique (tourisme, agriculture biologique, loisirs durables en forêt, etc.), orientée vers la valorisation du patrimoine naturel. Elle demanderait toutefois un accompagnement financier des propriétaires et occupants.

Pour les sites les plus emblématiques, une maîtrise foncière devrait être la priorité, ce qui suppose de renforcer les outils et les moyens financiers d'une politique orientée vers la conservation de la nature, comme le droit de préemption (Born, 2013), via par exemple la création d'un Conservatoire des Espaces Naturels (sur le modèle du Conservatoire du Littoral français par exemple).

Une telle ambition doit en tout état de cause s'inscrire dans une stratégie territoriale cohérente et intégrée qui permette de prendre en compte à la fois les enjeux biologiques et humains associés à ces espaces naturels de grande valeur. Et à cet égard, en Wallonie, un très important travail de sensibilisation et de prise de conscience reste encore nécessaire. Tant chez les citoyens qu'au niveau politique.



Quelques actions prioritaires à mettre en œuvre pour la protection des espaces naturels :

- Mettre en place un « Conservatoire des Espaces Naturels » qui dispose de moyens d'acquisition de terrains et d'un droit de préemption dans des zones prioritaires et qui coordonne les délégations de gestion des sites protégés
- Prévoir effectivement des budgets significatifs pour subventionner l'acquisition de la maîtrise foncière par les associations agréées
- Définir des plans de monitoring et de gestion pour l'ensemble des sites protégés (ZHIB, CSIS, RI, UG Natura 2000 pertinentes,...)
- Protéger au même titre que les espèces, les biotopes rares, menacés et sensibles sur l'ensemble du territoire
- Mettre en place des procédures pour rendre cohérents les différents schémas et plans relevant de l'urbanisme avec les enjeux de biodiversité (réseau écologique, infrastructures vertes,...)

	RND	RNA	ZHIB/CSIS	RF	RI	Natura 2000
Accord du propriétaire	Oui	Oui	Pas nécessaire	Oui	Oui	Non
Statut de protection fort	Oui	Oui	Oui	Non	Non	variable selon les UG
Nécessité d'un plan de gestion	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Accompagnement scientifique	CCGRND	Oui	Non	Non	Non	Non
Moyens financiers pour la gestion	DNF	115€/ha/an	Non	Non	Non	Subventions





L'UN DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES ESSENTIELS POUR DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES RESTE L'ACQUISITION FONCIÈRE

Depuis 1986, les associations agréées pouvaient bénéficier d'un subside à hauteur de 50% pour acheter des terrains à ériger en RNA. Toutefois, depuis cette législature, l'article budgétaire qui permet d'assurer ces aides n'est plus approvisionné, ce qui limite considérablement les possibilités d'actions des associations de conservation de la nature pourtant agréées dans ce but. Les augmentations récentes de la valeur foncière des terrains, même dans des conditions écologiques difficiles, ne fait qu'augmenter la difficulté de pouvoir protéger des espaces naturels. Actuellement, les sources disponibles sont les achats sur fonds propres, les dons des membres et bénévoles ou le lancement de projets LIFE (qui limite les acquisitions éventuelles aux sites Natura 2000). Seules les communes peuvent encore bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du montant pour acheter des terrains dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PDR) pour la restauration de pelouses, landes et d'habitats situés en Natura 2000 ou dans la Structure Ecologique Principale.

LE DEUXIÈME ÉLÉMENT STRATÉGIQUE EST DE DISPOSER DE MOYENS POUR GÉRER AU QUOTIDIEN LES ESPACES NATURELS

En Wallonie, le montant de la subvention est de l'ordre de 115 €/ha/an, quel que soit la taille ou la structure de la réserve. Ces montants sont censés aider soutenir les activités de gestion comme les travaux sur le terrain. Mais la responsabilité d'un site dépasse très largement le temps passé à gérer directement le site. Une bonne gestion implique en effet des réunions préalables avec la commission de gestion, des diagnostics sur le terrain, le suivi des travaux, l'évaluation de leur impact, la rédaction des rapports annuels, et en sus les multiples contacts avec les différents opérateurs locaux pour informer, expliquer, défendre et offrir des activités de découverte, de sensibilisation et de mise en valeur de ces espaces naturels. Toutes ces activités ne sont possibles que grâce au dévouement bénévole des membres, notamment des conservateurs, et du soutien administratif et technique (gestion du personnel, comptabilité, entretien du matériel, etc.) des administrateurs des associations et de leur personnel.



Bibliographie :

Born, C.-H., 2004. *Guide juridique des zones protégées en Wallonie. Les statuts de protection des espaces naturels et semi-naturels en région wallonne*. DGRNE, 377 pp.
 Born C.-H., Dufrêne M. et Peeters A., 2014. *La biodiversité en Wallonie, 40 ans après l'adoption de la loi sur la conservation de la nature*. Kluwer. Aménagement - Environnement, n°4 Revue d'Etudes Juridiques : 3-30. [<https://orbi.uliege.be/handle/2268/175666>]
 La législation sur la conservation de la nature en Wallonie est consultable sur le site <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat.htm>
 Retrouvez la bibliographie complète de cet article sur notre site web : ardenne-et-gaume.be (rubrique Publications / Carnets des Espaces Naturels)

LES CCGRND : COMMISSIONS CONSULTATIVES DE GESTION DES RÉSERVES NATURELLES DOMANIALES

Les réserves naturelles domaniales (RND) et agréées (RNA) couvrent respectivement 10.250 ha et 3.060 ha en Wallonie. Indépendamment de leur statut, toutes ces réserves – mais aussi les 80 cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS), les 798 ha de réserves forestières (RF), les 1.388 ha de zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), les réserves en attente d'agrément ainsi que les 5.544 ha de réserves intégrales de forêts feuillues désignées en application du Code forestier – forment un réseau de sites protégés qui sont, pour leur plus grande part, autant d'éléments essentiels du réseau Natura 2000, fondement de la politique européenne et régionale de conservation de la nature.

Les 8 commissions consultatives de gestion des réserves naturelles domaniales (CCGRND) sont instituées en vertu de la Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 (M.B. 11.09.1973) et organisées conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 20 octobre 1994 (M.B. 29.11.1994). Les CCGRND sont désignées par le Ministre ayant la conservation de la nature dans ses attributions et couvrent chacune le périmètre d'une des 8



ECHANGE DE COMPÉTENCES ET COLLABORATIONS

Directions extérieures du DNF. Elles sont présidées par un membre de la section « Nature » du pôle « Ruralité » et sont composées de 6 à 14 membres. Elles ont pour mission d'assister l'ingénieur chef de cantonnement et de lui remettre un avis sur tous les problèmes qu'il lui soumet et sur les questions qu'elles estiment utiles à la gestion des réserves naturelles. A sa demande, les CCGRND assistent la section « Nature » du pôle « Ruralité » pour l'examen de problèmes propres aux RND.

Si chaque CCGRND est tenue de se réunir au moins une fois l'an, les Commissions ont toute latitude pour organiser leurs travaux et les adapter à leurs priorités respectives et aux réalités de terrain de chaque Direction (nombre de réunions, rôle proactif ou plutôt réactif, séances en salle et sorties de terrain, invitation de personnes ressources, travaux d'inventaires...).

Même si ces chiffres n'offrent qu'une vision très partielle des efforts consentis par les autorités publiques et le monde associatif pour protéger une nature qualifiée d'« extraordinaire », ils montrent néanmoins combien ces opérateurs sont importants et complémentaires. De longue date, et au-delà des relations qui lient le pouvoir subsidiant et les 10 associations agréées, des collaborations étroites ont été mises en place qui assurent la cohérence des actions et la convergence des objectifs. En appui du DNF (Département de la Nature et des Forêts), et à l'articulation entre les acteurs publics et privés, les CCGRND jouent un rôle particulier en matière de gestion des milieux naturels. Composées de scientifiques, de naturalistes et de techniciens liés ou non à des associations, auxquels se joignent les agents du DNF et du DEMNA (Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole), elles apportent une contribution utile de la société civile qui s'implique ainsi concrètement dans le suivi et l'entretien d'un patrimoine collectif.

L'avis des commissions de gestion est sollicité lors de la création ou l'extension des réserves naturelles domaniales. L'essentiel des travaux des CCGRND porte cependant sur le suivi des

mesures de gestion et de leur impact biologique, en lien avec leur organisation pratique. L'ancrage local des membres facilite souvent les relations avec les autorités et les acteurs locaux de la ruralité et aide à trouver des solutions.

Lors du renouvellement des commissions, le DNF et la section « Nature » du pôle « Ruralité » ont étroitement collaboré afin d'en faire davantage encore des plateformes d'échanges et d'expertises en matière de restauration et de gestion des sites naturels. L'avenir est de renforcer la complémentarité RND – RNA, d'autant plus que les sites se côtoient parfois très étroitement. Les inventaires biologiques, les achats de terrains destinés à la nature et la communication sont d'autres domaines qui doivent bénéficier de cette collaboration.

Cette évolution telle que souhaitée doit aussi être vue comme une reconnaissance du travail conséquent et indispensable que réalisent les associations, chacune avec ses spécificités et modèles de fonctionnement. La sauvegarde de la biodiversité demeure un vrai défi en Wallonie et pour le remporter, l'unité dans la diversité qui caractérise les CCGRND est un réel atout.

LES RÉSERVES DE NATAGORA, UN PUZZLE GRANDEUR NATURE

INTERVIEW DE JOËLLE HUYSECOM, DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT CONSERVATION DE NATAGORA

Quelle est la stratégie d'actions de Natagora en matière de protection et de gestion d'espaces naturels ?

Notre stratégie comporte deux axes : d'une part la protection de sites en vue de créer un réseau de réserves naturelles dont nous assurons la gestion, d'autre part, le développement d'un réseau de sites complémentaires, par le biais de conseils aux particuliers et entreprises qui acceptent de gérer leurs biens en se pré-occupant de la biodiversité. Notre réseau de réserves naturelles a pour objectif de protéger des sites à haute valeur écologique : des « bijoux de famille » en termes de patrimoine naturel wallon. Nous travaillons majoritairement à la protection de milieux ouverts (zones humides et milieux semi-naturels extensifs comme les landes, pelouses, prairies de fauche, etc.) parce que c'est là que notre plus-value est la plus importante et la plus complémentaire aux autres gestionnaires. Ces milieux, nous voulons les protéger à long terme, donc par acquisitions des terrains ou la signature de baux de longue durée. Un projet de réserve naturelle, c'est un peu comme un puzzle que l'on complète année après année car



nous travaillons généralement dans le cadre d'un foncier très morcelé. Les acquisitions dans le marais de Cussignère par exemple ont débuté en 1968 et ont été complétées pour la dernière fois fin 2016 pour atteindre plus de 40 ha composés de +/- 200 parcelles cadastrales.

Quel est le bilan des actions de protection et de gestion de sites de Natagora ?

La protection de sites, par les RNOB, a débuté en 1965 dans le marais de Vance à Étalle. Aujourd'hui, Natagora gère 5.000 ha en Wallonie, répartis en plus de 200 sites. La moitié de la surface a acquis le statut de *réserve naturelle agréée*, le reste doit encore l'acquies progressivement. Pour la gestion, elle repose essentiellement sur l'implication de nos volontaires, d'une petite équipe professionnelle et des collaborations que nous établissons avec des agriculteurs (plus de 200 sur près de 1.300 ha). Il reste encore énormément de travail car les habitats et espèces que nous protégeons sont encore très souvent dans un mauvais état de conservation. Le frein principal de notre action est la disponibilité budgétaire à la fois pour l'acquisition, la restauration et la gestion des sites.



Est-il nécessaire de continuer à réaliser des acquisitions foncières pour protéger les sites ?

Il est indispensable que la Wallonie parvienne à constituer un réseau de réserves naturelles suffisamment développé, un réseau de sites où la préservation et la restauration de la biodiversité est LA priorité. Cet objectif passe principalement par l'acquisition. Les autres outils, Natura 2000 ou les Mesures Agri-Environnementales (MAE) par exemple sont évidemment complémentaires mais n'offrent pas de garanties suffisantes pour les milieux et espèces les plus vulnérables, dépendantes de conditions très particulières et/ou peu mobiles.

Quelles est votre attente principale pour le futur ?

Au cours de cette législature, le ministre en charge de la nature a supprimé toute aide pour la création de réserves naturelles par les associations de conservation de la nature. Ce coup de frein est incompréhensible à de multiples niveaux, en particulier au regard de l'efficacité des actions réalisées et de l'appropriation citoyenne qu'elles génèrent. Notre attente principale est que le prochain ministre ramène la Wallonie vers une politique ambitieuse de protection des fleurons du patrimoine naturel wallon.

ENSEMBLE POUR UN RÉSEAU DE RIVIÈRES SAUVAGES ET DE FORETS NATURELLES

INTERVIEW DE CORENTIN ROUSSEAU, RESPONSABLE DE PROJETS POUR LE WWF BELGIQUE



Quelle est la stratégie du WWF en matière de protection et de gestion d'espaces naturels ?

Depuis le début de l'année, nous avons décidé de mettre plus d'énergie dans des actions de conservation de la nature. Nous avons donc lancé de nouveaux projets sur le terrain. Nous souhaitons créer un réseau de paysages avec des rivières sauvages et des forêts naturelles. Nous croyons que notre pays peut offrir un espace plus important pour la nature, à tous les niveaux trophiques, du bois mort aux prédateurs supérieurs. L'Europe occidentale voit bien sûr certaines espèces décliner, mais d'autres sont aussi en expansion : comme le loup, la loutre ou le chat forestier. Notre objectif est de créer un environnement favorable pour que ces expansions puissent aussi avoir lieu en Belgique.

Comment se positionne le WWF par rapport aux autres associations naturalistes ?

La réalisation de ces objectifs ne pourrait se faire sans la collaboration des autres acteurs de l'environnement, avec lequel nous souhaitons travailler au quotidien. Notre slogan est *Together possible*, il est clair que c'est dans notre ADN de travailler ensemble.



De plus, en nous focalisant sur les rivières, les massifs forestiers et la connectivité, nous serons complémentaires avec le travail déjà réalisé par les autres associations belges.

Comment comptez-vous implémenter un réseau écologique en Wallonie ?

Nous travaillons sur l'ensemble de la Belgique et même au-delà de nos frontières. La nature ne s'arrête pas à ces lignes imaginaires... Pour établir un réseau vert et bleu au sein de nos paysages, nous nous basons sur l'habitat de la loutre et du chat forestier. Des universités et des centres de recherche cartographient leur habitat potentiel pour identifier les zones où la dispersion est limitée par un obstacle ou un habitat dégradé. Nous devrions donc débuter à restaurer ces zones le long de la Semois, avec le Contrat de rivière local et d'autres partenaires.

Dans le cadre de ces actions allez-vous acquies des terrains et gérer des terrains pour la biodiversité ?

Notre objectif est de travailler avec les acteurs locaux (communes, agriculteurs, forestiers, etc.). Dans certains cas, nous pourrions acquies des terrains qui ont une importance stratégique. Différentes

méthodes de gestion pourraient être mises en œuvre mais nous avons comme idéal d'intervenir le moins possible en laissant la nature se développer, avec au besoin l'aide d'animaux domestiques pour contenir la végétation.

Quels sont les difficultés rencontrées pour le développement de votre stratégie en Belgique ?

En travaillant au-delà des frontières régionales et nationales, nous faisons face à des législations différentes mais aussi à des acteurs et partenaires différents. Ce qui multiplie les réunions, les dialogues, etc. Cela prend donc plus de temps et nécessite une adaptation constante. Une contrainte importante est aussi le manque de cohérence entre les réseaux écologiques existants dans les différentes régions mais aussi l'absence d'un véritable réseau écologique défini par le Gouvernement wallon.

Quelles sont vos attentes pour le futur ?

Nos attentes sont nombreuses... Par nos actions, nous espérons pouvoir transcender les disciplines et associer, en plus des associations environnementales, les agriculteurs, les forestiers, le secteur touristique et, bien sûr, les politiques. La nature ne doit pas être une priorité seulement dans les réserves naturelles mais dans l'ensemble du territoire.

LA STRATÉGIE DE L'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'ESPACES NATURELS

INTERVIEW DE CATHERINE HALLET, DIRECTRICE DE LA DIRECTION DE LA NATURE DU DNF

Quelle est la stratégie de l'administration en matière de protection et de gestion des espaces naturels ?

La stratégie d'actions de la Wallonie en matière de protection et gestion des espaces naturels repose sur deux concepts fondamentaux : celui des réseaux écologiques et celui des *services écosystémiques*. Le concept de *réseaux écologiques* vient du constat que pour préserver les espèces et leurs populations, il faut préserver l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) tous en interconnexion, susceptibles de rencontrer leurs exigences vitales.

Comment se concrétisent ces réseaux écologiques ?

Ils se concrétisent par trois niveaux : les zones centrales, les zones de développement et les zones de liaison.



Auxquels correspondent trois niveaux d'action :

- les *réseaux naturels* pour les zones centrales, sanctuaires et réservoirs de biodiversité, la gestion y est exclusivement axée sur des objectifs de conservation et de développement de la nature.
- le *réseau Natura 2000*, structure de base du réseau écologique wallon, comporte à la fois des zones centrales et des zones de développement, des mesures de gestion et de restauration y sont

encouragées afin d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces ciblées.

- la préservation des éléments structurants des paysages (haies, alignements d'arbres, bosquets,...) et des milieux refuges (forêts, friches, mares, cours d'eau...), qui sont de fait des milieux d'accueil de la vie sauvage et qui jouent un rôle de liaison, est également une priorité. Elle est en partie assurée au travers du Code de Développement Territorial.

Le réseau écologique ainsi constitué n'occupe qu'une partie du territoire. La notion de *services écosystémiques* va au-delà...

Dites-nous en plus...

Cette notion, plus récente, exprime une réalité : pour subsister, la planète vivante doit conserver la vie car celle-ci est à la base même de son fonctionnement. La conservation de la nature prend dès lors une autre dimension, celle de la conservation de la vie. Ce n'est plus seulement les espèces rares qu'il faut conserver à titre de patrimoine, c'est l'ensemble des espèces en tant que maillons du fonctionnement de la planète. Un sol minéral, sans carbone, sans faune et sans flore est un sol mort. Pour assurer sa productivité à long terme, il doit nécessairement demeurer un écosystème vivant.

Comment faire dans le paysage wallon ?

C'est notre quatrième axe de travail: faire évoluer les modes de production et de gestion. Le défi est d'atteindre l'objectif de production poursuivi tout en conservant un maximum de potentiel



d'accueil de la vie sauvage. Les dispositions du nouveau code forestier, les surfaces d'intérêt écologique et les mesures agri-environnementales, l'agroforesterie, la gestion différenciée des bords de route et des espaces publics, l'interdiction de l'usage des pesticides dans les espaces publics, la plantation de haies, de vergers, d'alignement d'arbres, la sensibilisation, la formation... sont autant de mesures qui convergent vers cet objectif.

Qu'est-ce que le Réseau Wallonie Nature ?

« Réseau » parce que basé sur le concept de réseau écologique et parce que le défi à relever nécessite la mise en réseau des acteurs du territoire ;

« Wallonie » car c'est tout le territoire qui est concerné et que le programme est soutenu par les autorités publiques ;

« Nature » car la nature est au cœur de l'action. « *La nature, c'est partout et par tous* » : c'est le principe que la Wallonie développe au travers du Réseau Wallonie Nature.



Couverture de la Flore. Jacquemart, A.-L. & Descamps, C. 2018. *Flore écologique de Belgique, suivant la classification APGIV*. Editions Erasme, Namur, Belgique.

La nouvelle *Flore écologique de Belgique* est avant tout destinée aux apprenants en déterminations végétales qu'ils soient étudiants ou botanistes amateurs. En outre, c'est la première en Belgique à proposer de nouvelles clés répondant à la classification internationale la plus actuelle (APG IV 2016). Une attention toute particulière a été portée à la refonte de clés en y ajoutant des critères végétatifs ou écologiques, à la mise à jour de la répartition des espèces, y compris en incluant les espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à l'uniformisation et la simplification des termes techniques utilisés.

FLORE ÉCOLOGIQUE DE BELGIQUE UN NOUVEL OUTIL POUR LES DÉBUTANTS BOTANISTES

POURQUOI PROPOSER UNE NOUVELLE FLORE EN BELGIQUE ?

Depuis 1998, au niveau mondial, l'Angiosperm Phylogeny Group (APG) a redessiné profondément les délimitations des familles, en intégrant à des considérations morphologiques traditionnelles, des caractéristiques génétiques, chimiques et écologiques. Ces profondes modifications rendent indispensable la rédaction de nouvelles Flores pour les différents pays, que ce soit pour les amateurs ou les professionnels. En particulier, en Belgique, nous ne disposons pas de Flore suivant cette nouvelle classification et destinée aux étudiants et apprenants en botanique.

DES CLÉS REVUES ET CORRIGÉES

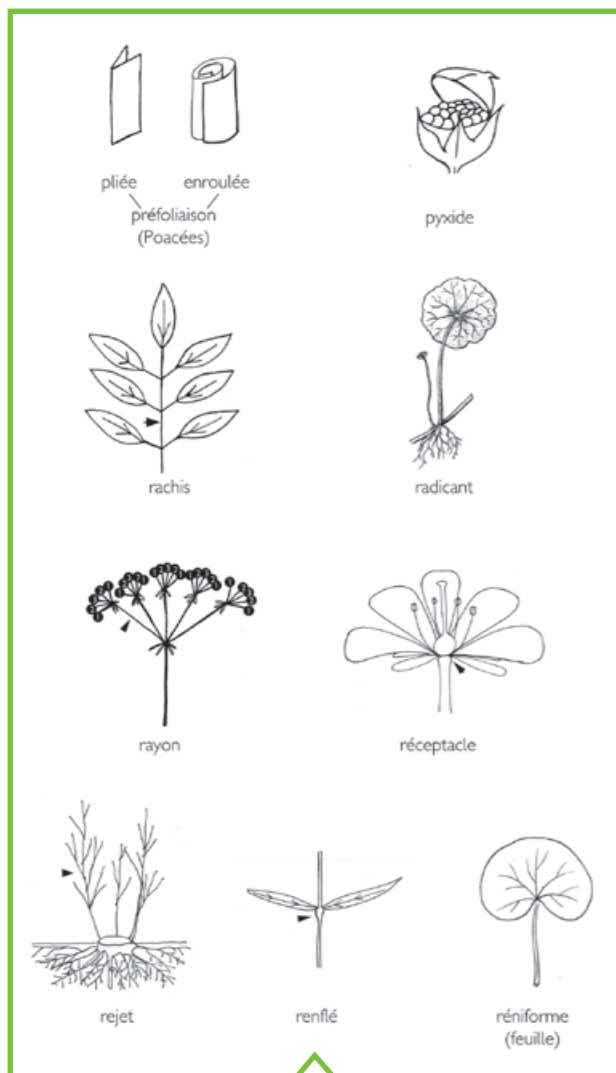
S'inspirant du travail de nos prédécesseurs, nous avons modifié les clés afin de répondre au mieux aux difficultés des débutants en déterminations de végétaux. Des critères végétatifs ou écologiques ont été ajoutés en supplément ou en remplacement de critères purement reproductifs. Certaines clés sont structurées en fonction des milieux et de l'écologie des espèces rencontrées ; l'indication du milieu de prédilection est bien entendu non exclusive, mais permet d'écarter certaines espèces à l'écologie très spécifique. Des critères comme les couleurs des fleurs ou les odeurs ont été ajoutés autant que possible.

Les clés générales pour les familles et pour de nombreux genres ont été réécrites. Au niveau des clés générales, une clé pour les fleurs atypiques, c'est-à-dire sans périanthe (sépales et pétales), à périanthe incomplet, caduc ou minuscule a été créée ; tout comme une clé pour les plantes aquatiques.

Au total, environ 1800 espèces sont reprises. La plus grande partie des espèces présentes sur le territoire belge, y compris les espèces exotiques cultivées (agriculture, foresterie ou ornement) et/ou naturalisées et envahissantes, sont décrites. Par contre, les espèces qui ne sont plus recensées depuis 2000 ou comportant moins de trois stations recensées, indiquées comme rarissimes ou disparues dans la Flore de Lambinon & Verloove (2015) ne sont pas incluses.

UN ABOUTISSEMENT COLLABORATIF

Cette Flore a fait l'objet d'un travail collaboratif avec différents botanistes et naturalistes. Tout au long de son élaboration, les clés ont été testées par plus de 500 étudiants (bioingénieurs, biologistes et pharmaciens) et par de nombreux naturalistes. Cette première édition se veut un premier aboutissement, que nous continuerons à améliorer, y compris grâce à vos suggestions !

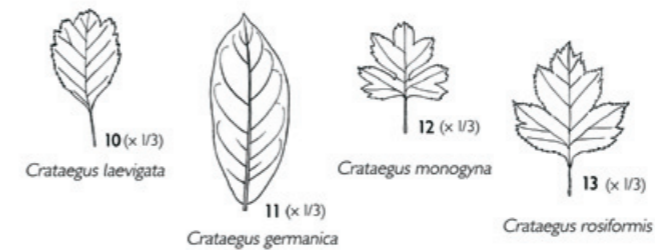


Exemple d'illustration du glossaire

Le site biologievegetale.be propose des exercices de détermination permettant de s'exercer aux clés de la Flore avec des photos détaillées des espèces, des tests de vocabulaire et des fiches espèces complètes comprenant des informations sur la morphologie, l'écologie et la distribution.

LA CLÉ DU GENRE CRATAEGUS

NOTRE 'BANALE' AUBÉPINE CACHE BIEN SON STYLE ...



26.1.10 Crataegus

* La plupart des espèces sont apomictiques, donnant lieu à de nombreuses lignées difficilement reconnaissables. Voir la *Nouvelle flore (de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines)* de Lambinon & Verloove (2015) pour plus de détails. Il est nécessaire d'observer plusieurs feuilles et rameaux d'un même arbre, de préférence les feuilles des rameaux florifères. Les espèces du genre *Crataegus* s'hybrident facilement entre elles. L'hybride le plus fréquemment rencontré est *Crataegus laevigata* x *monogyna*.

1. - Plantes peu épineuses. Fruit brun clair (néfle). Feuilles à bord entier, plus ou moins denticulé (fig. 11, p. 261) **C. germanica**
- Plantes assez épineuses. Fruit rouge (cenelle). Feuilles à 3-7 lobes, à bord finement denté ou à dents irrégulières 2
2. - Styles : 2-(3). Fruit à 2-(3) noyaux. Feuilles faiblement découpées, gén. à 3 lobes convergents (fig. 10, p. 261) **C. laevigata**
- Styles : gén. 1. Fruit gén. à 1 noyau. Feuilles profondément découpées, gén. à 5 lobes dont les inf. plus ou moins divergents 3
3. - Segments foliaires dentés seulement au sommet, à dents peu nombreuses (gén. moins de 20 de chaque côté, fig. 12, p. 261). Sépales aussi larges que longs **C. monogyna**
- Segments foliaires gén. aigus, dentés sur plus de la moitié de leur longueur, à dents nombreuses (gén. plus de 25 de chaque côté, fig. 13, p. 261). Sépales plus longs que larges **C. rosiformis**

Crataegus germanica (anc. *Mespilus germanica*) : Néflier (fig. 11, p. 261). 6 m. V-VI. Forêts sur sols acides, haies. AC. Toxique.
Crataegus laevigata : Aubépine à 2 styles (fig. 10, p. 261). 10 m. V-VI. Forêts, fourrés, haies sur sols acides à calcarifères. C. Toxique.
Crataegus monogyna : Aubépine à 1 style (fig. 12, p. 261). 10 m. V-VI. Forêts, fourrés, haies sur sols acides à calcarifères. C. Toxique.
Crataegus rosiformis (anc. *Crataegus rhipidophylla*) : Aubépine à grand calice (fig. 13, p. 261). 6 m. V-VI. Fourrés, haies. R en domaine médio-européen. Toxique.

Clé du genre *Crataegus* extraite de la *Flore écologique*. La planche d'illustration, comme de nombreuses autres dans cette publication, a été fournie par le Jardin botanique de Meise, co-éditeur de cette flore.

« A un style ou à deux styles », voilà bien souvent où s'arrête notre connaissance de ces arbustes qui constituent pourtant la majeure partie de nos haies bocagères... Les aubépines recèlent pourtant plus de nuances et de diversité ! La *Flore écologique de Belgique* vous propose une nouvelle clé du genre *Crataegus*, utile à tout apprenti botaniste en campagne !

La plupart des aubépines indigènes se distinguent assez facilement à l'aide de leurs fleurs ou de leurs fruits. L'aubépine à un style (*C. monogyna*) présente donc un style et... un noyau, l'autre espèce (*C. laevigata*) présente 2 ou 3 styles (et donc 2 ou 3 noyaux). Avec un peu d'expérience, les feuilles sont aussi de bons critères. Mais vous pouvez également rencontrer l'aubépine à grand calice (*Crataegus rosiformis*) ! Certes pas aussi fréquente que les deux autres, on la rencontre au sud du pays. Elle se distingue de *C. monogyna* par la présence et l'abondance des dents sur les segments foliaires et par la taille des sépales.

Selon les révisions taxonomiques récentes, le néflier (anciennement *Mespilus germanica*) a rejoint le genre *Crataegus*, il se dénomme désormais *Crataegus germanica*. Ses fruits, les nèfles, diffèrent bien entendu de ceux des aubépines, les cenelles, tant par leur taille, leur couleur ou leurs utilisations. Cet arbuste, contrairement aux trois autres espèces, n'est pas épineux. Cependant, les fleurs ont un certain air de parenté !

Les aubépines restent bien souvent difficiles à identifier sur le terrain, notamment à cause de l'hybridation fréquente entre espèces, mais également par le fait de la variabilité des critères sur un même individu. Un bon conseil : observez toujours plusieurs rameaux (de préférence florifères) à divers endroits de la plante ! Soyez également vigilant aux abords des espaces jardinés qui proposent parfois des espèces horticoles exotiques.

Que serait le naturaliste sans son étagère remplie de livres ? Du beau livre photographique d'inspiration artistique à la synthèse théorique imprimée en petits caractères ? Sans le dernier opus entomologique en vogue à tirer de sa besace ? Ou plutôt l'antique version d'une flore mycologique, froissée mais remplie de notes personnelles ? Le naturaliste est un avides lecteur ! C'est pourquoi les CEN vous proposent une rubrique *bibliographie* avec un choix ou des propositions de lectures. Flore : c'est donc ainsi qu'on nomme à la fois un ensemble de végétaux, bien réels, et le livre qui les représente ou permet de les identifier ! A l'occasion, de la publication de la *Flore écologique de Belgique*, petit tour d'horizon analytique de quelques flores utiles aux botanistes sur notre territoire.



NOUVELLE FLORE DE LA BELGIQUE, DU G.D. DE LUXEMBOURG, DU NORD DE LA FRANCE ET DES RÉGIONS VOISINES.

J. Lambinon, F. Verloove & coll. 6e éd. Jard. Bot. National de Belgique., 2012.

Faut-il encore présenter la « Flore bleue » ? Incontournable bible du botaniste belge, elle nous accompagne partout. Rappelons sa structure : 1. une clé générale d'introduction aux familles ; 2. une clé pour la détermination des arbres, arbustes et lianes essentiellement à partir des caractères végétatifs ; 3. la clé des genres et espèces par familles (l'ancienne nomenclature est conservée), avec les caractéristiques écologiques.

FLORA VEGETATIVA.

Un guide pour déterminer les plantes de Suisse à l'état végétatif. S. Eggenberg & A. Möhl. Ed. Rossolis, 2013.

Bien que consacré à la flore de Suisse, ce gros ouvrage a le mérite de présenter, en schémas clairs et bien légendés (en français !), les caractères végétatifs des plantes (dont beaucoup tout de même de nos régions), permettant, autant que possible, d'arriver à une détermination sans avoir ni fleurs ni fruits. Des tableaux synthétiques, reprenant les éléments comparatifs, facilitent la détermination.

FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE. GUIDE ÉCOLOGIQUE ILLUSTRÉ. 1. PLAINES ET COLLINES.

J.C. Rameau, D. Mansion, G. Dumé & al.. Ed. Institut pour le Développement forestier, 2013.

Ouvrage remarquable qui, même s'il ne présente que des clés partielles, permet de trouver des renseignements essentiels sur des plantes que l'on trouve « chez nous », avec d'excellents schémas et toutes sortes de renseignements morphologiques mais aussi écologiques et biogéographiques intéressants.

GUIDE DES PLANTES SAUVAGES DU BENELUX.

R. Van Der Meiden, M. Van Schijndel & F. Van Rossum. Ed. Jard. Bot. Meise, 2016.

Cet ouvrage, illustré de nombreuses photographies (trop souvent inexploitées vu leur format réduit), a été longuement commenté

dans la revue *Natura Mosana* 70-1 (2017, compte rendu de lecture, p. 19-22). Rappelons que, dans cet ouvrage, manquent des familles végétales essentielles : Poacées, Cypéracées et Joncacées !

FLORA GALICA. FLORE DE FRANCE.

J.M. Tison & B. de Foucault. Ed. Biotope. Soc. Bot. De France, 2016.

Cette Flore, attendue depuis tant d'années, remplace en quelque sorte « Les quatre Flores de France » de Fournier, avec la nouvelle nomenclature dite moléculaire (en l'occurrence l'APG III). Une courte introduction présente cette nouvelle nomenclature ; elle est suivie de la clé générale des Trachéophytes (= plantes vasculaires), avec tous les renseignements écologiques requis, et se termine par une annexe reprenant la phylogénie des plantes vasculaires de France.

EXCURSIONSFLORA VON DEUTSCHLAND. GEFÄSSPFLANZEN : ATLASBAND.

W. Rothmaler. Ed. Springer Spektrum, 2017.

Ce tome, qui fait partie d'une édition de plusieurs tomes, est constitué des schémas de ladite Flore et est souvent utilisé par nos naturalistes sur le terrain. Même s'il ne reprend pas TOUTES les espèces de nos régions, il est précieux car il présente les schémas des espèces agrémentés de petites flèches mettant en évidence les caractères morphologiques essentiels. De plus : assez facile à emporter sur le terrain !

FLORE ÉCOLOGIQUE DE BELGIQUE.

Suivant la classification APG IV. A.L. Jacquemart & Ch. Descamps. Ed. Erasme, 2018. Consulter l'article de la rubrique botanique de cette revue.

Et, un peu hors circuit des Flores « proprement dites », on peut signaler les différentes clés de détermination mises au point par Jean Leurquin à partir de nombreux ouvrages, et disponibles gratuitement sur le site naturalistesdelahautelesse.be.

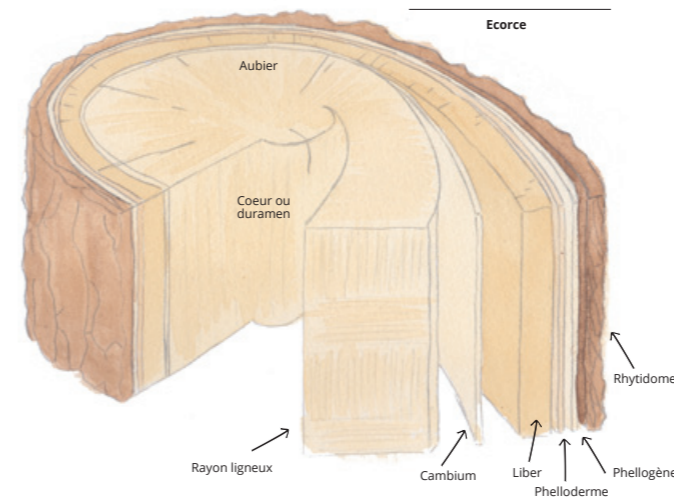
Dans cette rubrique, les Carnets des Espaces Naturels proposent aux naturalistes quelques pages pour mieux connaître et identifier un groupe d'espèces insolite ou méconnu. A l'honneur dans cette première édition : les scolytes dont les galeries gravées sous l'écorce laissent une signature caractéristique de l'espèce. Chez nous, le frêne est l'hôte de 4 espèces de scolytes, partons à leur découverte...

LES SCOLYTES DU FRÊNE

L'ART DE S'EXPOSER EN GALERIES

Les scolytes sont des coléoptères de très petite taille (généralement de 2 à 7 mm) de la famille des *Scolytinae*. Très proches des charançons, on les regroupe aujourd'hui dans la famille des *Curculionidae*. Mais

contrairement aux charançons, ils sont pour la plupart dépourvus de rostre (ou celui-ci est très court) et leurs tibias antérieurs sont denticulés (vous pourrez parfois lire ailleurs qu'ils sont aussi pourvus d'un processus crochu supéro-externe !).



Leur nom vient du grec *skôlêx* qui signifie « ver ». Ce sont des insectes sous-corticaux, vivant la majeure partie du temps sous l'écorce d'arbres feuillus ou résineux, et *cambiophages*, c'est à dire qu'ils se nourrissent généralement de *cambium* (une fine couche de cellules situées sous l'écorce et se divisant à la bonne saison et qui est à la base de la fabrication des différentes couches de bois). En fonction des espèces et des stades de développement, les scolytes se

nourrissent des fibres prédigérées par des champignons symbiotiques que les adultes inoculent eux-mêmes dans leurs galeries.

CAMBIOPHAGES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

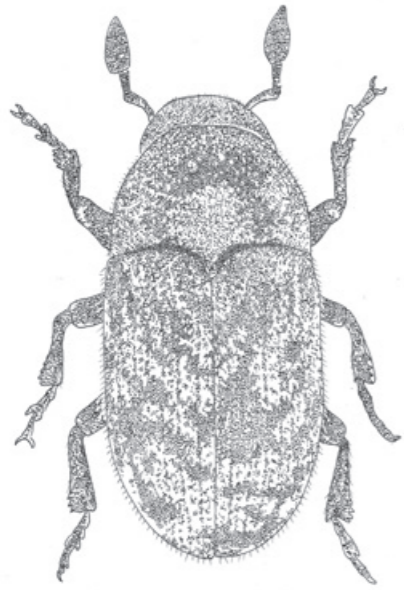
On distingue les *cambiophages primaires*, qui vont pouvoir se nourrir sur les arbres vivants et considérés comme sains, des *cambiophages secondaires* qui profitent plutôt de l'état de faiblesse d'un arbre dépérissant (voire même récemment mort) pour outrepasser ses défenses et réussir à s'y installer. Les *cambiophages primaires* sont en réalité rares et, dans nos régions, surtout inféodés aux résineux. Les scolytes s'attaquent donc préférentiellement, voire presque uniquement, aux arbres stressés ou affaiblis (ce qui est le cas par exemple des arbres plantés dans des stations inadéquates), et semblent ne tenter d'attaquer des arbres sains qu'en situation de pullulation forte. Ces pullulations sont initiées par des phénomènes climatiques (sécheresses et/ou tempêtes) qui combinent généralement des facteurs de stress pour les arbres, et des conditions de reproduction optimales pour les insectes.

Citons parmi les *cambiophages primaires*, une espèce que les forestiers connaissent bien : le dendroctone (*Dendroctonus micans*), un grand scolyte spécifique de l'épicéa. Ses dégâts sont assez caractéristiques bien que variables. L'espèce s'installe parfois dans le haut du tronc, ce qui fait dépérir initialement le sommet de l'arbre. Quant à l'ips typographe (*Ips typographus*), il défraye actuellement la chronique médiatique ! En effet, cette espèce connaît actuellement une phase de pullulation forte dans les forêts wallonnes, après avoir déjà atteint une bonne partie des épicéas en Europe. L'ips typographe est avant tout un parasite de faiblesse, bien qu'en situation épidémique, il puisse s'attaquer à des arbres sains. Les essences feuillues en Wallonie n'abritent que des *cambiophages secondaires*. Aucun scolyte ne peut vraiment s'attaquer à un arbre feuillu non stressé.



LES 4 ESPÈCES DU FRÊNE EN WALLONIE

CLÉ DES SCOLYTES DU FRÊNE ADULTES EN WALLONIE



L'HYLÉSINE DU FRÊNE (*Leperisinus fraxini*, syn. *L. varius*) est le plus commun des quatre scolytes présents sur frêne en Wallonie. L'adulte mesure de 2,5 à 3,2 mm. Il se reproduit principalement sur le tronc des jeunes arbres ou les grosses branches d'arbres plus âgés. Ses galeries couvrent parfois toute la hauteur des arbres les plus vieux, des racines aux branches sommitales. La galerie maternelle (axe central) est de type *transversale double en accolade*, elle peut atteindre de 6 à 10 cm de long. Les galeries larvaires apparaissent serrées et parallèles, et peuvent être très longues (jusqu'à 30 cm). Les logettes nymphales sont sculptées dans le bois d'aubier. Espèce fréquente sur les frênes affaiblis, rarement sur frêne sain et présente également sur bois abattus. Fait caractéristique de cette espèce, l'hivernation a lieu sur les branches de frêne où l'adulte creuse des galeries irrégulières provoquant une sorte de galle ou de nécrose sur l'écorce, bien connue des forestiers sous le nom de « rose du frêne ».

Une autre espèce proche, **LEPERISINUS ORNI** (syn. *L. wachtli*) creuse des galeries difficiles à distinguer de celles de son cousin (bien que sensiblement plus courtes, pas plus de 6 cm d'axe central). Cette espèce légèrement plus petite (de 2,5 à 2,8 mm) est toutefois beaucoup plus rare chez nous et préfère les branches fines des frênes, mais les deux espèces aux mœurs très semblables, peuvent occuper le même arbre. Des restes d'adultes morts ou vivants dans les galeries peuvent servir à un examen morphologique qui viendra confirmer également l'identification.

Le nom de genre *Hylesinus* signifie en grec « le fléau des arbres » alors que *Leperisinus* se traduit par « le fléau écailleux ».



L'HYLÉSINE CRENÉLÉ (*Hylesinus crenatus*) est le plus grand des scolytes du frêne (de 4 à 6 mm). Moins courante, l'espèce occupe des frênes plus âgés à écorce plus épaisse. Cette espèce tient son nom des encoches de pontes très marquées le long de la courte galerie maternelle (de 4 à 6 cm), leur conférant un aspect crénelé. Les galeries larvaires sont multidirectionnelles.

En plus de phéromones sexuelles, les scolytes utilisent aussi de la communication acoustique (stridulation) à la fois pour les comportements de cour mais aussi des stridulations de stress. Cela a été mis en évidence dès les années septante notamment pour l'hylésine du frêne.

Une quatrième espèce de scolyte sur frêne est présente en Belgique : **L'HYLÉSINE DE L'OLIVIER** (*Hylesinus oleiperda*, syn. *H. toranio*). Bien représentée avant 1950, cette espèce est actuellement peu renseignée par les observateurs et mériterait d'être recherchée plus activement. Plus au sud, ce scolyte est un ravageur redouté dans les cultures d'olivier ; chez nous il a une préférence pour les troncs jeunes ou les branches de frêne. Le dessin des galeries est proche de celui de l'hylésine crenélé. L'adulte, qui mesure de 2,5 à 3,5 mm, est facilement reconnaissable à sa pilosité.

CLÉ DE RECONNAISSANCE DES SCOLYTES DU FRÊNE ADULTES

- * Elytres couvertes de larges écailles panachées qui forment un motif..... genre *Leperisinus*
 - Côtes élytrales couvertes de soies longues et bien visible. Squamules sombres des élytres réparties en nombre égal ou légèrement supérieures aux squamules claires..... *Leperisinus fraxini*
 - Côtes élytrales couvertes de soies très courtes. Squamules claires des élytres blanches nettement plus nombreuses que les squamules sombres..... *Leperisinus orni*
- * Elytres soit avec des écailles unicolores, fines, en forme de poils, soit presque glabres..... genre *Hylesinus*
 - Longueur : plus grand ou égal à 4,0 mm. Dessus brillant. Elytres grossièrement ponctués recouverts de poils fins..... *Hylesinus crenatus*
 - Longueur : plus petit ou égal à 3,5 mm. Dessus mat. Elytres finement ponctués recouverts de poils longs et denses..... *Hylesinus oleiperda*

LE SCOLYTE SIGNE-T-IL LA MORT DES FRÊNES ?

Ces espèces de scolytes ont chacune leurs préférences en terme d'écologie : tronc ou branche, jeunes arbres ou arbres matures, mais elles occupent toutes des frênes affaiblis ou stressés. Si leur présence se renouvelle plusieurs années de suite, les frênes peuvent mourir rapidement de la destruction du cambium. Ce faisant, les scolytes accélèrent la mort de l'arbre. Depuis l'apparition de la *chalarose*, une maladie due au champignon *Hymenoscyphus fraxineus*, la ressource en frêne affaiblis s'est fortement accrue pour ces espèces. Les populations d'hylésine du frêne et d'hylésine crenélé sont en nette progression, pour les deux autres espèces les données manquent pour l'affirmer. Ouvrez donc l'œil !



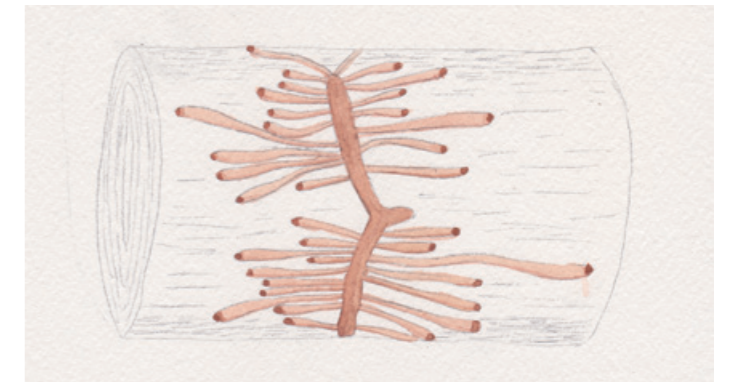
SCOLYTES, LONGICORNES, BUPRESTES & CIE

Bien que les scolytes en soient les plus nombreux représentants, on trouve d'autres cambioptères au sein de plusieurs groupes de coléoptères, essentiellement les longicornes (*Cerambycidae*) ou les buprestes (*Buprestidae*). Les indices de présence de scolytes se caractérisent d'abord par le trou de sortie des adultes sur l'écorce de l'arbre attaqué : un orifice circulaire. Cet orifice est elliptique chez les longicornes, et elliptique dissymétrique (en forme de D) chez les buprestes. Tous ces insectes creusent des galeries entre le bois et l'écorce laissant ainsi une signature caractéristique de leur passage. Les galeries de scolytes présentent une largeur constante (de 1 à 3 mm) alors que leurs homologues creusent des galeries dont la largeur augmente progressivement jusqu'à la chambre de nymphose.

L'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), un bupreste d'origine asiatique, mais dont l'aire de dispersion ne cesse de croître depuis la Chine et qui risque donc d'arriver un jour en Wallonie, pourrait induire des dégâts importants sur nos frênes. Cet insecte est capable de faire mourir en quelques années des arbres apparemment sains ou légèrement stressés. Sa détection est difficile (pas de rejet de sciure) mais le risque de confusion avec les scolytes du frêne est faible vu la forme typique de ses trous de sorties et de ses galeries en zigzag sous l'écorce.

CLÉ DES GALERIES DES SCOLYTES DU FRÊNE

Galerie maternelle double en accolade, avec un vestibule médian (chambre nuptiale creusée par le mâle). Galeries larvaires serrées et parallèles. Logettes nymphales dans le bois d'aubier..... genre *Leperisinus*



Galerie maternelle double en accolade, vestibule réduit ou nul. Galeries larvaires longues, d'abord perpendiculaires, puis incurvées et plus ou moins parallèles à la galerie maternelle. Logettes nymphales dans l'écorce ou dans le bois..... genre *Hylesinus*



Bibliographie

Balachowsky A.-S., 1949. *Faune de France, Coléoptères Scolytides*. T. 50, 320 p., Librairie de la faculté des sciences, Paris.
 Delbol M., 2018 ff. *Catalogue des Curculionioidea de Belgique*. <http://curculionidae.be/>
 Retrouvez la bibliographie complète de cet article sur notre site web : ardenne-et-gaume.be (rubrique Publications / Carnets des Espaces Naturels)

Que serait le naturaliste sans son fameux carnet de terrain ? Mais là où certains ne remplissent ses pages que de noms scientifiques, d'autres y ajoutent des esquisses, des croquis, voire de véritables œuvres d'art. Les Carnets des Espaces Naturels vous proposent une rubrique qui met à l'honneur ces carnets et le dessin naturaliste. Pour cette première édition, nous avons choisi de vous présenter les ateliers du Scarboucha vert, une invitation à apprendre les bases du dessin en observant la nature, et à s'initier à l'observation naturaliste en dessinant ! Et ce, sans aucun prérequis naturaliste ni artistique... Et avant de vous lancer dans la lecture de cet article, tentez une expérience : colorez la pie !

LE SCRABOUTCHA VERT

ALORS, DESSINEZ!

Maintenant, muni d'un guide ou devant la pléthore d'images que vous délivre le Net, ou mieux encore, derrière vos jumelles braquées sur ce Corvidé, vérifiez l'emplacement du noir et du blanc. C'est correct ? Bravo, continuez à aiguïser votre belle capacité d'observation. C'est tout faux ? Rassurez-vous, beaucoup d'ornithologues chevronnés échouent à l'exercice... parce que la plupart d'entre nous voyons avec ce que nous savons, avec nos idées, avec ce que l'on a appris à voir ou ce que l'on aimerait voir.

Pour pratiquer cette observation active, rien de mieux que le dessin : il permet d'accompagner, voire d'enrichir et d'intensifier les rencontres avec d'autres êtres vivants, car il requiert patience et pleine attention au sujet ou à l'événement. Par le dessin, l'observation active devient même participante, car tandis que le photographe captera une grande quantité d'instantanés, le dessinateur tracera l'essence même d'un sujet, sur le papier et en lui. Et si les interrogations ne trouvent pas immédiatement de réponses, le



Pourtant, le regard est un premier pas vers la rencontre qui permet de, sinon apprécier, au moins connaître, et aide à comprendre. Il ne suffit pas de poser le regard ou l'objectif photographique sur les choses : nous devons regarder longtemps avant de réussir à voir, écrit Henry David Thoreau. Longtemps, ne rien faire que regarder, mais quel ennui, me dites-vous ? Regarder longtemps mais surtout observer activement, en se posant des questions : pourquoi le plumage de la pie a-t-il des zones aussi blanches et visibles ? Les barres alaires blanches de certains passereaux ont-elles la même fonction ? Et quant au miroir du chevreuil ?

dessin permettra de revenir sur les questions. Le dessin est un précieux allié de la mémoire, de l'observation et de l'exploration...

Certes, le dessin requiert la maîtrise d'un outil traçant, de techniques pour rendre compte des reliefs et textures, de règles pour équilibrer une composition... qui s'apprennent et s'entraînent. L'objectif des ateliers du Scarboucha vert, c'est de se constituer un carnet d'observations naturalistes au fil des saisons, avec croquis et notes qui permettent de s'en souvenir avec précision, d'identifier et de compléter ses observations par la recherche documentaire. En atelier et sur le terrain, sont dispensées les bases du dessin, les techniques et recherches graphiques, les notions naturalistes.



Les défis dans le domaine de la conservation de la nature en Wallonie sont vastes et multiples. C'est grâce à la diversité des associations et des partenaires, de leurs réseaux de membres, de leurs spécificités, que nous parviendrons à les relever. Aux quatre coins de la Wallonie, des associations concourent à cet objectif et notre revue souhaite les mettre à l'honneur. Avec Ardenne & Gaume, Les Amis de la Fagne sont parmi les doyennes des associations de protection de la nature en Wallonie. Depuis plus de 80 ans, un groupe de passionnés veille à la pérennité de ces sites prestigieux en s'efforçant de promouvoir auprès du grand public la connaissance et le respect de cette nature exceptionnelle.

LES AMIS DE LA FAGNE

UNE AMITIÉ FIDÈLE

Fondée en 1935, la société royale *Les Amis de la Fagne asbl* a pour objectif la sauvegarde et l'illustration du Haut Plateau fagnard. Forte d'un millier de membres, l'association a notamment contribué à la création de la réserve naturelle domaniale des Hautes Fagnes en 1957 (la plus grande du pays), mais aussi du parc naturel Hautes Fagnes - Eifel en 1971. Elle est sans doute la plus ancienne des associations de protection de la nature en Wallonie.

En s'impliquant dans la cration du réseau Natura 2000, notamment par la campagne « Cent sites fagnards à (mieux) protéger », les Amis de la Fagne ont permis d'intégrer la quasi-totalité de ces sites au réseau Natura 2000. Cette campagne fut couronnée en 2001 par le Prix Jean Vin, décerné par la Fondation Roi Baudouin. L'association est également partenaire des projets LIFE régionaux : les LIFE Tourbières Hautes Fagnes et Ardenne Liégeoise.

D'autres actions récentes concernent également par exemple la protection d'une réserve au regard d'un projet de RAVeL, des

aménagements pour permettre l'accueil du public, et des efforts de réintroduction du tétras lyre (*Lyrurus tetrix*) de même que son recensement dans les Hautes Fagnes.

UNE DES DIX ASSOCIATIONS WALLONNES AGRÉÉES

Les Amis de la Fagne sont reconnus par la Région wallonne pour recevoir l'agrément de leurs réserves naturelles (voir pages 12-18) et sont propriétaires de plusieurs parcelles fagnardes sur le Haut Plateau : Nampîre, Lovaiseu, Eau Rouge,... Plusieurs fois par an, des travaux de gestion sont organisés dans les propriétés de l'association ou dans la réserve naturelle domaniale en collaboration avec le DNF. Cela concerne plus d'une dizaine de journées par an.

Représentés à la Commission de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales des Hautes Fagnes (voir page 19) et du parc naturel, les Amis de la Fagne apportent aussi leur soutien au DNF pour l'exécution de travaux de gestion dans la Réserve Naturelle Domaniale.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

La revue trimestrielle « *Hautes Fagnes* » tient ses lecteurs au courant de l'actualité fagnarde, publie des travaux scientifiques ayant trait à la région (comme ceux de la station scientifique de Mont-Rigi de l'Ulg avec laquelle l'association entretient des liens étroits), présente des articles sur l'histoire, le patrimoine culturel, la toponymie régionale, la géologie, la faune ou la flore des fagnes. Cette revue en arrive cette année à son 310^{ème} numéro !

Organisées à peu près un dimanche sur deux, des excursions à but didactique, menées par les guides de l'association, invitent les participants à découvrir le plateau fagnard et ses environs. S'y ajoutent des excursions consacrées à des thématiques particulières (ornithologie, botanique...). On compte une trentaine de sorties par an, auxquelles il faut ajouter les week-ends fagnards qui proposent une immersion plus complète sur le Haut Plateau.

Pour découvrir les Amis de la Fagne et leurs activités : visitez leur site web amisdelafagne.be



Le Scarboucha vert

Ymagés naturalistes
Initiation au Carnet naturaliste
Visualisation scientifique

isapi.w@gmail.com
www.isapi.be

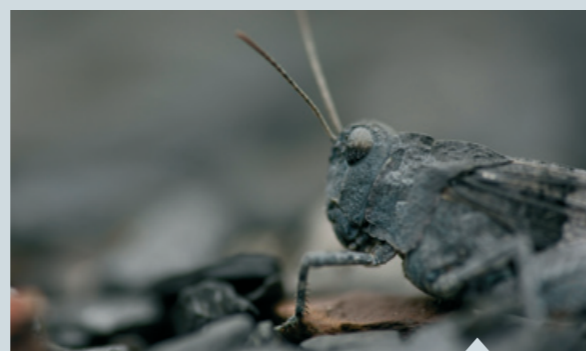
INSCRIVEZ-VOUS !

Plusieurs formules sont possibles, de la journée en duo aux deux jours en groupe, pour tout jeune de 15 à 105 ans.

Pour plus d'informations, consultez : isapi.w@gmail.com
ou demandez des renseignements via isapi.w@gmail.com

Avec quatre sites miniers majeurs reconnus patrimoine mondial de l'UNESCO, on pourrait croire les terrils wallons préservés. Pourtant, des projets de reconversion incluant l'arasement complet de certains sites emblématiques continuent de recevoir le soutien du Gouvernement wallon. De la frontière française à la frontière allemande, on dénombre aujourd'hui encore 330 terrils. Fruits du labeur des mineurs, ils se sont constitués lentement, ont été arasés pour beaucoup. Les derniers vestiges de ce patrimoine industriel possèdent aujourd'hui, parmi d'autres atouts, des qualités exceptionnelles pour le développement de la nature.

NI D'ARDENNE NI DE GAUME, ILS SONT AUSSI LA PRIORITÉ DE L'ASSOCIATION UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES TERRILS



LES INTÉRÊTS QUI CULMINENT AU SOMMET DES TERRILS

PAYSAGE

Surplombant les paysages qui les ont vu naître, ils permettent d'offrir un point de vue sur la région avoisinante. La lecture du paysage permet alors de comprendre l'évolution du bassin minier, entre évolution industrielle et nécessité d'un transport rapide des matériaux, et de cerner le grignotage systématique de l'habitat sur les espaces naturels. Gravier le terril de l'Héribus (culminant à plus de 130 m) à Mons, permet d'embrasser un paysage reprenant le bassin de la Haine, le canal du centre, des champs et bocages mais aussi des infrastructures humaines d'envergure comme un châssis à molette et le fameux ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu.

HISTOIRE INDUSTRIELLE

Par leur présence, les terrils témoignent des pratiques industrielles révolues et à leurs pieds, les reliques d'exploitations persistent çà et là. Constructions de béton assurant le tri du charbon, rampes d'accès pour amener les déchets d'exploitation, installations de téléphéragage surplombant les habitations : nos terrils sont les témoins d'une époque où la Belgique siégeait parmi les puissances industrielles mondiales.

GÉOLOGIE

Avec des galeries circulant sous nos pieds à plusieurs centaines de mètres de profondeur, les extractions ont mis à jour des fossiles célèbres (1878, découverte des iguanodons à Bernissart). Les extractions ont traversé et mis au jour des couches géologiques variées. Les flancs de ces terrils ont été le théâtre de ces travaux et découvertes. On retrouve encore des fossiles de fougères arborescentes, des morceaux de quartz, etc. Un géologue peut y lire à ciel ouvert la richesse des profondeurs du sous-sol wallon.

NATURE

Milieus sujets à la colonisation, stabilisés naturellement ou artificiellement, la suite de cet article insistera sur cette facette exceptionnelle, pouvant être mise en évidence par un tourisme durable et de qualité.

NATURE ÉTONNANTE

Avec près de 3.000 ha cumulés, les terrils wallons offrent des habitats naturels multiples : falaises, éboulis, roselières, saulaies et autres boisements de recolonisation, mares, versants aux différentes orientations, etc. Ces milieux sont colonisés par des espèces profitant de ces oasis de nature en milieux urbanisés. Sans vouloir proposer une liste des espèces rencontrées, il est intéressant de pointer l'importance des sites miniers pour la pré-



servation d'espèces patrimoniales. Les mares offrent un accueil pour des batraciens comme l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ou le crapaud calamite (*Bufo calamita*), mais également pour des odonates comme l'aesche affine (*Aeshna affinis*). Les roselières contribuent à la conservation d'espèces telles que la coccinelle des roseaux (*Anisosticta novemdecimpunctata*) voire même la nidification du busard des roseaux (*Circus aeruginosus*). La stabilisation des terrils a été réalisée en partie par des plantations mais également par ensemencement de fabacées. Ces actions ont permis à certaines espèces de papillons de s'installer, comme la piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*) ou l'azuré frêle (*Cupido minimus*). Notons certaines espèces animales exceptionnelles comme la coccinelle fulgurante (*Platynaspis luteorubra*), le tetric des carrières (*Tetric tenuicornis*) ou le criquet à ailes rouges (*Oedipoda germanica*), et l'alouette lulu (*Lullula arborea*). Une flore et une diversité mycologique sont aussi au rendez-vous. La multitude d'habitats offerts, allant de milieux xériques aux habitats humides, permettent à de très nombreuses espèces de s'y retrouver : petite centaurée (*Centaureum erythraea*), salicaire à feuilles d'hysope (*Lythrum hyssopifolia*), *Eleocharis palustris*, jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris*), petite pyrole (*Pyrola minor*), sabline rouge (*Spergularia rubra*), *Tulostoma brumale*, *Helvella lacunosa*, pisolithe des teinturiers (*Pisolithus arrhizus*) : ces quelques noms auront sans doute convaincu les plus motivés à partir gravir les pentes et dévaler les creux de nos terrils wallons. Ce constat est confirmé par la présence de très nombreux SGIB sur des anciens sites miniers, mais surtout de réserves naturelles domaniales (Terril de la Courte à Leval-Trahegnies, Terril du martinet à Roux) ou agréées (Terril du Gosson à Saint Nicolas, Terril Marcasse à Warquignies). D'autres projets de mises en réserves foisonnent au gré des découvertes, notons le projet d'une réserve pour Ardenne & Gaume à Mons, sur le terril de l'Héribus (environ 40 ha). D'autres sites sont à l'étude, renforcés par une collaboration étroite avec les autorités communales et régionales.

DESTINATION TERRILS.EU

Pour faire suite à plusieurs projets Interreg traitant des terrils et de leur mise en valeur, Ardenne & Gaume participe depuis

le 1er octobre 2017 à un projet Interreg V. Cette collaboration transfrontalière permet à notre association de travailler en partenariat avec les structures françaises suivantes : CPIE de Loos-en-Gohelle et le Conservatoire botanique de Bailleul, mais également avec la Ville de Charleroi et des associations belges : CARAH, Natecom, Espace environnement et Chana.

Ce projet vise à étudier le potentiel tous azimuts des terrils et fera le répertoire des intérêts et faiblesses identifiés dans chacun des sites étudiés. Ces inventaires multifonctionnels permettront la mise en place de schéma d'accueil sur les sites étudiés afin de permettre à un tourisme durable de se développer sur et autour des terrils. L'objectif final sera la mise en place d'une plateforme cartographique interactive pour garantir l'accessibilité au plus grand nombre dans le respect de la sensibilité des sites.

ARDENNE & GAUME AU CHARBON

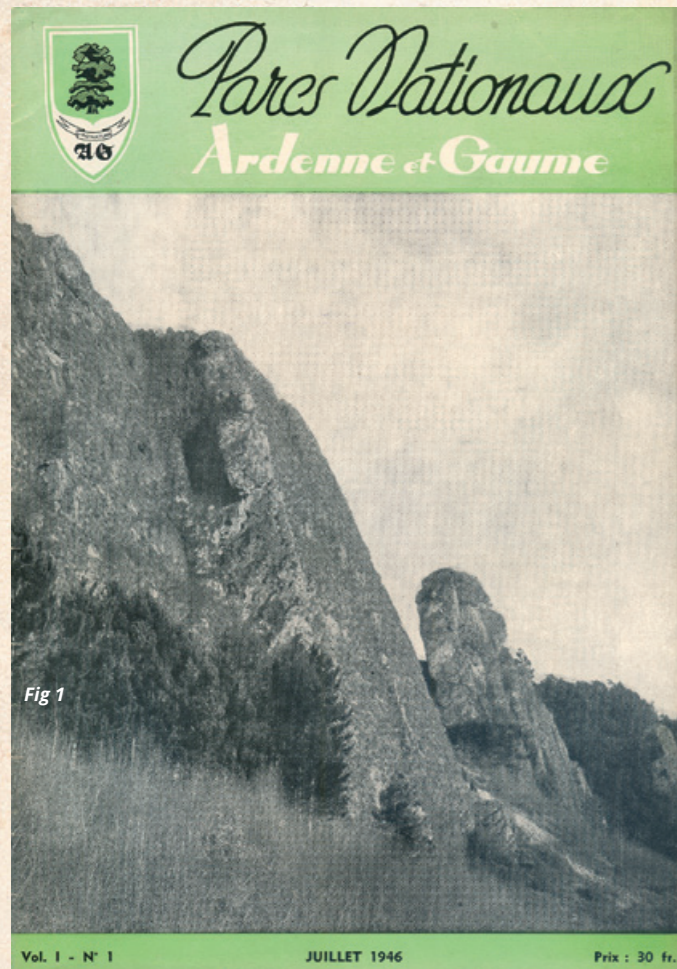
Forte de son expérience dans l'accueil du public au sein du parc de Furfooz, de sa connaissance et de son expertise naturaliste, l'association participe aux actions d'inventaires sur les terrils wallons, ainsi qu'à la mise en place des schémas d'accueil et à l'animation du site internet. Gageons que la prochaine fois que vous entendrez parler de ce projet dans ces colonnes, ce sera pour vous annoncer l'observation de nouveaux trésors naturels tranquillement installés sur des terrils désormais reconnus pour leurs qualités. Toutes les informations biologiques sont bonnes à prendre, si, aux détours de vos promenades naturalistes vous faites des observations sur des terrils, n'hésitez pas à les partager avec nos chargés de missions (julien.preudhomme@ardenne-et-gaume.be ou christophe.bauffe@ardenne-et-gaume.be).

Un ouvrage publié par la Ville de Charleroi et le Service Public de Wallonie (*L'Atlas des terrils de Charleroi*, 2016) permet de mieux appréhender toutes les facettes de ces collines artificielles en milieux urbains. Le sentier de grande randonnée GR412 qui transite de Bernissart à Blegny permet de découvrir cette impressionnante chaîne des terrils longue de 280 km !

LES ROCHES NOIRES DE COMBLAIN-AU-PONT

75 ANS DE FIDÉLITÉ
D'ARDENNE & GAUME!

Emblématique du mode d'action de l'association, les Roches Noires furent acquises par souscription auprès de ses membres et sympathisants lors de deux achats successifs en 1943 (325 souscripteurs !) et en 1953, achats complétés grâce au don par un riverain d'une petite parcelle en 1949. La réserve est donc suivie et gérée par l'association depuis plus de 75 ans !



Au moment de l'inauguration de la réserve naturelle en 1946, le milieu biologique se présentait comme une série de parois et de pics rocheux avec des replats occupés par des pelouses calcicoles xériques et thermophiles et une vaste prairie pentue mésophile. Des taillis étaient présents sur le plateau et dans les éboulis en bas de pente.

Les premières années, le tapis végétal a été laissé à son évolution spontanée. C'est dans les années 1980 que l'étendue et la densité du couvert boisé sont devenues plus prégnantes. Les opérations sur le terrain ont débuté en 1987 : débroussaillage des ligneux et fauchage du tapis herbacé avec exportation du foin par des bénévoles locaux relayés par le personnel d'Ardenne & Gaume, par les conservateurs successifs et les bénévoles de l'association, et par le LIFE Hélianthe en 2009 et

2010. Les interventions se concentrent sur la prairie située entre la Grande Roche et le Rocher du Lion, d'une importance majeure pour assurer la connexion des milieux ouverts de la réserve.

L'expérience a cependant montré que ce type de gestion par débroussaillage mécanique était insuffisant pour maintenir à long terme le milieu ouvert. Les gestionnaires ont donc décidé en 2003 d'installer une clôture pour permettre le pâturage d'un troupeau de moutons. Ces travaux extraordinaires ont bénéficié d'un subside de la Wallonie.

A partir des années 2000, une végétation arbustive s'installe sur la paroi rocheuse de la Grande Roche. Au début des années 2010, le boisement de la falaise ainsi que la progression du lierre à partir de l'éboulis sont jugés menaçants pour la conservation de l'écosystème rupicole. Sous l'impulsion du LIFE Hélianthe, il a alors été décidé de réaliser un déboisement sur la paroi verticale par une entreprise spécialisée. Des travaux pour le moins acrobatiques réalisés en 2014.

La réserve est agréée depuis 1990. Elle est également un site classé, reconnu de grand intérêt biologique, et partie intégrante du site Natura 2000 « Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleu ».

Dans la première revue (Vol. fasc. 1) Parcs Nationaux en 1946, on pouvait lire un article sur l'inauguration de la réserve des Roches Noires dont voici un passage :

« Monsieur le Président, je viens d'essayer de vous traduire la joyeuse reconnaissance des hôtes du Parc National des Roches Noires. Soyez persuadé que les fleurs, les plantes, les insectes, les gnômes et les fées sont ici, autour de nous, épiant mes faits et gestes pour s'assurer si je remplis avec honneur la mission qu'ils m'ont prié de remplir auprès de vous et de vos sociétaires. J'espère n'avoir pas trahi leur confiance et, à leur reconnaissance, vous me permettez de joindre celle de ma population, celle de mon Administration et celle du Syndicat d'initiative touristique local.

« Nous savons, par le détail, à quelles difficultés vous vous êtes heurtés pour acquérir le joyau du domaine des Roches Noires. Mais nous savons aussi, Monsieur le Président, que les difficultés ne sont pas faites pour vous rebuter. Ardenne et Gaume, votre jeune association, qui n'a pas encore un lustre d'existence, ne compte déjà plus les réalisations qui créent, dans nos belles Ardennes, des réserves de beautés naturelles et scientifiques et sauvent du vandalisme, notre plus précieux patrimoine.

« Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous sommes on ne peut plus heureux et fiers de voir à Comblain-au-Pont le premier Parc National et que nous sommes profondément reconnaissants non seulement pour le profit matériel que notre Commune en retirera, mais encore et surtout, d'avoir, en cette période troublée où sévit une crise si aiguë du logement, d'avoir, dis-je, accordé un bail à perpétuité à la flore et à la faune si riches de ce magnifique domaine, et nous prenons solennellement devant les hautes autorités qui ont bien voulu rehausser, par leur présence, cette modeste cérémonie, l'engagement de prendre toutes les mesures propres à sauvegarder les richesses naturelles et scientifiques des Roches Noires. »

Extrait du discours de Monsieur Paulus, Bourgmestre de la commune de Comblain-au-Pont, le 14 avril 1946 lors de l'inauguration du Parc National des Roches Noires.

LES ROCHES NOIRES DE COMBLAIN-AU-PONT
UN SITE NATUREL HAUT
EN COULEUR ET RICHE EN ESPÈCES

Au confluent de l'Ourthe et de l'Ambève, en province de Liège, la réserve naturelle des Roches Noires se situe au cœur d'un ensemble rocheux remarquable, vestiges d'un ancien méandre recoupé de l'Ourthe. Propriété d'Ardenne & Gaume, les 3,83 ha de réserve abritent de belles pelouses xéro-thermophiles et des boisements qui varient au gré des stades de colonisation et des localisations.

Panorama de la Grande Roche et du Rocher du Lion en 2018

La région de Comblain-au-Pont est caractérisée par une série de monuments géologiques dans le calcaire paléozoïque du synclorium de Dinant. Parmi ces formations rocheuses, sur la rive gauche d'un ancien méandre de l'Ourthe, les Roches Noires sont les éléments d'une falaise dolomitique fossile surplombant une terrasse alluviale. Le recoupement de la boucle de l'Ourthe qui



Intervention d'alpinistes sur la Grande Roche en septembre 2014

a séparé les Roches Noires du cours actuel de la rivière est associé à un phénomène karstique remarquable : l'effondrement du toit du parcours souterrain de l'Ourthe qui a mis au jour le lit actuel de la rivière.

La variété des conditions écologiques des affleurements rocheux de la réserve, ainsi que la diversité et l'abondance des espèces végétales des pelouses et des lisières, sont à la base d'un écosystème complexe. De très nombreux inventaires attestent de son grand intérêt biologique. Aux données floristiques, il faut ajouter des listes de lichens et de bryophytes établies récemment, ainsi que diverses données entomologiques, herpétologiques et ornithologiques. En ce qui concerne les mammifères, la présence du muscardin a été attestée par l'examen de noisettes rongées.

LA FALAISE ROCHEUSE
DE LA GRANDE ROCHE

est occupée par des pelouses xériques à fétuque des rochers (*Festuca pallens*) et/ou à sésalier blanchâtre (*Sesleria caerulea*). Les replats constituent le biotope de l'orpin blanc (*Sedum album*) et de la potentille printanière (*Potentilla verna*). Sur la crête, on voit une colonisation des pelouses par des buissons indigènes parmi lesquels le cotonéaster sauvage (*Cotoneaster interregimus*) et l'épine-vinette (*Berberis vulgaris*). Sur le plateau sommital, c'est un couvert forestier de chênaie-charmaie sur des calcaires non dolomités.

LE ROCHER DU LION

est un pointement rocheux situé à l'est de la Grande Roche, dont il est séparé par une vaste prairie en pente. Le rocher lui-même est également occupé par des pelouses rupicoles, auxquelles succèdent dans la pente une pelouse mésophile à brome dressé (*Bromopsis erecta*), des éboulis instables avec un roncier et un ourlet forestier en progression, puis une hêtraie calcicole et une frênaie sur sol de colluvions.



L'extrémité Est de la Grande Roche et le Rocher du Lion en 2018

LES ROCHERS DU CANON

constituent la limite Est des Roches Noires. Tout le versant entre le Lion et le Canon est occupé par des plantations de pin noir d'Autriche (*Pinus nigra subsp. nigra*) et de pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) entremêlées d'une colonisation forestière spontanée. Sur le bord du plateau, on remarque les traces d'anciennes tranchées creusées lors de la bataille de Sprimont et 1794.



Prairie mésophile à libanotis

La faune malacologique du site a fait l'objet d'un inventaire détaillé. On y observe notamment le cyclostome géant (*Pomatias elegans*), une espèce d'escargot méditerranéenne et ouest-européenne, l'hélice ruban (*Helicella itala*) dans les milieux secs et ensoleillés, et l'hélice lampe (*Helicigona lapicida*) qui fréquente les fissures des rochers, ou encore la limace rustique (*Tandonia rustica*) dans les milieux forestiers peu anthropisés.

Fiche complète de la réserve sur le site d'Ardenne & Gaume / espaces naturels
Liste d'espèces et bibliographie sur le portail biodiversité de Wallonie / SGB n° 35
Le portail biodiversité a une page dédiée au site des Roches Noires : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/35-les-roches-noires.html?IDD=251661182&IDC=1881>

QUAND LE PUBLIC OBSERVE LES POLLINISATEURS À LA LOUPE

Scientifiques et naturalistes tirent la sonnette d'alarme concernant le déclin des pollinisateurs sauvages de nos régions. Celui-ci concerne particulièrement les abeilles sauvages (bourdons et abeilles solitaires), les syrphes (mouches pollinisatrices) et les papillons. Pour mieux protéger nos pollinisateurs, le besoin de connaissances est grand et les sciences participatives jouent à ce niveau un rôle essentiel. Elles permettent à la fois de familiariser les citoyens avec ces insectes indispensables et d'alimenter des bases de données utilisées par les scientifiques.

Afin de contribuer au système de sciences participatives transfrontalières du projet « SAPOLL – Sauvons nos pollinisateurs » en Belgique et dans le nord de la France, il est proposé de rechercher certaines espèces d'abeilles sauvages et de syrphes. Cela se fait via des « fiches insectes » qui présentent pour chaque espèce : photos, critères d'identification, écologie, etc. Ce système d'observation est à la portée de toute personne désireuse de mieux connaître les pollinisateurs sauvages. Une fois que vous avez réalisé vos observations, inscrivez-vous sur observations.be



et renseignez-y les détails. Il est important de prendre des photos de l'insecte observé, si possible sous plusieurs angles, ainsi que de la plante butinée afin de

permettre aux spécialistes de valider votre donnée.

Participez ! Depuis la Flandre : waarnemingen.be, depuis la Wallonie : observations.be (également sur tablette et smartphone pour encodage de terrain) et depuis la France : observations.org et spipoll.org (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs).

Grâce aux premières contributions, les données d'insectes pollinisateurs ont plus que doublé en Wallonie depuis 2016 (alors que le site observations.be existe depuis 2008). La dynamique qui se met en place est donc très positive. Et grâce au programme du *spipoll* en France, il a été possible d'étudier l'effet des variations de température sur la période de vol de certaines espèces de syrphes. Les contributions des citoyens permettent donc d'obtenir des résultats très concrets.

Vous trouverez toutes les fiches insectes et plus d'informations sur le site web sapoll.eu dans la rubrique « J'observe ». Pour ceux qui souhaitent aller plus loin de manière autodidacte, une clé photographique des genres d'abeilles sauvages est à leur disposition.

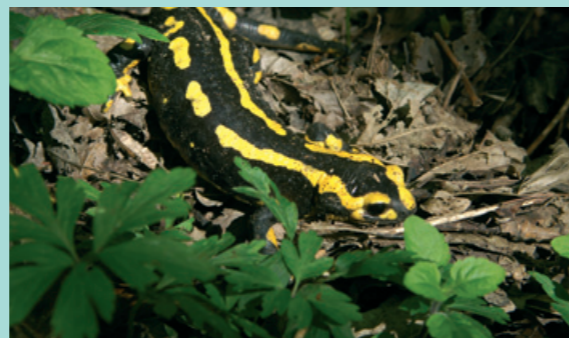
LES CITOYENS À LA RECHERCHE D'UN INSECTE CERTES GÉANT MAIS PLUTÔT FURTIF ...



Le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), aussi impressionnant qu'il puisse être, mérite encore des efforts de prospection pour mieux connaître sa répartition en Wallonie. Depuis 2005, différentes enquêtes se sont déroulées pour collecter des données. En 2017, une nouvelle campagne est lancée à l'attention des citoyens, elle est couronnée de succès : 136 données collectées contre seulement 28 par an en moyenne entre 2014 et 2016. Des enquêtes ciblées qui permettent de compléter les inventaires scientifiques et qui sont notamment très efficaces pour identifier de nouveaux sites de présence de l'espèce voire actualiser des bastions historiques.

Pour participer à l'enquête : biodiversite.wallonie.be

PROTECTION DES SALAMANDRES CONTRE LE CHAMPIGNON TUEUR



Découvert pour la première fois sur une salamandre aux Pays-Bas par un laboratoire gantois, «Bsal» (*Batrachochytrium salamandrivorans*) est un champignon microscopique venu d'Asie (avec le commerce des batraciens exotiques) qui fait mourir la salamandre terrestre très rapidement après une contamination. A partir de 2016, une campagne d'information a été lancée par le SPW et Natagora pour informer sur les dangers de dispersion et recueillir des informations sur les sites infestés. Les citoyens sont invités à renseigner l'observation de cadavres ou d'individus atteints. Jusqu'ici, ce sont surtout les naturalistes et les forestiers qui ont répondu à l'appel. En cause, la difficulté de détecter les salamandres mortes et un manque de relais dans les médias. Les données collectées en complément de recherches plus actives ont toutefois permis de déterminer que le champignon n'est connu à ce jour que dans la région d'Eupen jusqu'au Pays de Herve de même que dans un site dinantais.

VIE DE L'ASSOCIATION

DÈS SEPTEMBRE, Ardenne & Gaume rend publique sa **nouvelle dynamique** : nouveau logo, nouveau site web et nouvelle publication (voir pages 2-3). De grands défis relevés grâce à l'implication et à la motivation de toute l'équipe, professionnelle et bénévole. Une nouvelle dynamique qui a été présentée au salon Valérian début septembre, puis les 4, 5 et 6 octobre à la foire horticole d'Ath. Nous serons également présent au Festival International Nature de Namur (du 12 au 21 octobre) ◆

LE 16 SEPTEMBRE, 20 panneaux pédagogiques ont été inaugurés à la Heid des Gattes grâce au dynamisme de toute l'équipe de la réserve, et à la Filière Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève qui a réalisé et financé le projet. Une partie des panneaux sont logés dans des bâtiments de la réserve, ouverts en permanence au public, dont la toute nouvelle *Maison du caillou*. ◆ **LE 18 SEPTEMBRE**, Ardenne & Gaume s'associe à d'autres associations au sein d'Inter-Environnement Wallonie et signe un **communiqué de presse** pour dénoncer l'attitude de certains chasseurs dans le dossier de la peste porcine africaine : « *Peste porcine africaine : quand les responsables se font passer pour les victimes !* ». Retrouvez ce communiqué sur ardenne-et-gaume.be (rubriques « news » et « presse »). / Sous la bannière *AgriNature*, Ardenne & Gaume participe également avec IEW aux discussions pour une meilleure prise en compte de la nature dans la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) post 2020 et ses modalités d'application en Wallonie. Plus d'infos sur iew.be. ◆ **LE 30 SEPTEMBRE, le Trail de St Jacques** et ses 600 participants traversent le Parc National de **Furfooz**, l'occasion pour notre équipe et le conservateur de la réserve de les informer via un stand sur les richesses du site et nos efforts pour le préserver et le mettre en valeur. ◆ **FIN SEPTEMBRE**, paraîtra une nouvelle édition de **Parcs & Réserves** (Vol. 73 fasc. 3) qui sera envoyée aux membres de l'association.

AGENDA

12 OCTOBRE 2018

LDN CNB TRACES DE VIE DANS LE BOIS

Leçon de nature organisée par les CNB sur les *traces de vie* dans le bois par L. Delahaye et M.-E. Charlot. A la recherche des communautés d'insectes et de champignons qui laissent leurs marques dans le bois en y dessinant des motifs les plus variés, stratégies de nourrissage, de ponte et de développement. *Vierves-sur-Viroin. 9h30 - 17h00.* Infos : cercles-naturalistes.be

13 OCTOBRE 2018

TOUR DE WALLONIE À BOHAN

Quatrième étape du Tour de Wallonie des réserves naturelles d'Ardenne & Gaume. Découverte des rochers tabulaires de la crête de la colline entourée par la boucle de la Semois, puis sentier le long du ruisseau du Sautou. Balade guidée par Danièle Tellier et Jean-Pierre Raquez, conservateurs de la réserve. Cette activité est spécialement destinée aux conservateurs et aux membres d'Ardenne & Gaume. Les conservateurs des réserves des CNB et de la LRBPO sont cordialement invités. *Bohan (5550). Rdv devant l'église. 10h30 - 17h.* Pique-nique tiré du sac et bonnes chaussures. Infos : ardenne-et-gaume.be

15 OCTOBRE 2018

COLLOQUE DNF POISSONS - ECREVISSES

À l'initiative du DNF, dans le cadre du Festival Nature Namur, colloque *Poissons et écrevisses* de Wallonie - *Les enjeux, les actions pour les préserver.* *Namur (5000) à l'ACINAPOLIS. 13h30.* Infos : <http://environnement.wallonie.be/inscription-colloque-SPW-FINN>

21 OCTOBRE 2018

BALADE « CHAMPIGNONS » À FURFOOZ

Balade guidée à la découverte des champignons dans la réserve naturelle de Furfooz *Furfooz (5500). Chalet d'Ardenne & Gaume. 79 rue du Camp romain. 14h00.* Infos : parcdefurfooz.be

24 NOVEMBRE 2018

50 ANS DES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE !

Colloque organisé à l'occasion des 50 ans de l'association. Ardenne & Gaume présentera sa vision du rôle des associations dans la protection des espaces naturels en Wallonie, en rappelant les espaces qui unissent notamment les deux associations. *Sohier (6920). Laboratoire de la Vie Rurale.* Infos : naturalistesdelahautelesse.be

1 DÉCEMBRE 2018

CHAMPIGNONS DES PELOUSES CALCICOLES

Conférence par Bernard Clesse (Cercles des Naturalistes de Belgique). Écosystème hautement étudié par les botanistes et les entomologistes, la pelouse calcicole recèle aussi des trésors mycologiques. *Sohier (6920). Laboratoire de la Vie Rurale. 15h00.* Infos : naturalistesdelahautelesse.be

2 + 3 FÉVRIER 2019

HEID DES GATTES

L'Amblève, la hêtraie, les mares et la falaise au cœur de l'hiver. Balade guidée par le conservateur, Jean-Michel Darcis, et des membres de la Commission de gestion de la réserve naturelle, dans le cadre du PCDN et avec le concours du CRAMblève. *Aywaille (4920). Rdv au pied du Goiveux, 95 rue du Halage. Samedi 2/2 14h00-17h00 ; dimanche 3/2 9h30-12h30.* Infos : heiddesgattes.be

16 + 17 MARS 2019

HEID DES GATTES

La Chefna, fabuleux torrent ardennais. Une balade guidée par le conservateur, Jean-Michel Darcis, et des membres de la Commission de gestion de la réserve naturelle, dans le cadre du PCDN et avec le concours du CRAMblève. *Aywaille (4920). Rdv au hameau de Quarreux. Samedi 16/3 : 14h00-17h00 ; dimanche 17/3 : 9h30-12h30.* Infos : heiddesgattes.be

2 EDITO

4 NEWS

6 DOSSIER THEMATIQUE

10 TABLEAU DE BORD

18 DOSSIER TECHNIQUE

20 INTERVIEWS

22 BOTANIQUE

24 BIBLIOGRAPHIE ET LECTURE

25 CARNETS DU NATURALISTE

28 CARNETS DE TERRAIN

29 ASSOCIATIONS / PARTENAIRES

30 PAYSAGE ET PATRIMOINE

32 VOYAGE DANS LE TEMPS

33 RESERVES NATURELLES

34 SCIENCES PARTICIPATIVES

35 VIE DE L'ASSOCIATION

35 AGENDA

Carnets des Espaces Naturels

Edition octobre 2018 - n°1

Thème : « Espaces naturels protégés »

Revue éditée par Ardenne & Gaume, les CEN s'adressent à l'ensemble de la communauté des naturalistes / professionnels de la nature / amoureux et protecteurs de la nature, en développant à chaque édition une thématique particulière de la conservation de la nature et de la gestion durable des espaces naturels. Chaque édition des CEN propose de développer une thématique particulière, avec plusieurs objectifs : INFORMER (rassembler les informations pertinentes, analyses et des commentaires, avec un tableau de bord reprenant divers indicateurs) ; FORMER (des sujets techniques pour professionnels et citoyens, et des rubriques naturalistes) ; RASSEMBLER (les actions des diverses associations sur le territoire, et insister sur leur complémentarité) ; METTRE EN VALEUR (les actions, les réserves, les espaces naturels, mais aussi les ouvrages, les créations graphiques) ; SUSCITER LA PARTICIPATION (avec des articles orientés vers la conscientisation et la participation) ; ETRE LE LIEN ENTRE L'ASSOCIATION ET SES MEMBRES (avec la mise en avant des activités, des projets, et de l'histoire d'Ardenne & Gaume)

Prochaine édition à paraître en mars 2019





FESTIVAL
INTERNATIONAL
NATURE
NAMUR

La nature est un spectacle !

- FILMS
- EXPOS
- CONFÉRENCES
- ENFANTS
- ACTIVITÉS NATURE
- VILLAGE NATURE

12 au 21
OCTOBRE

12 > 21/10/18 : Acinapolis
18 > 21/10/18 : Citadelle

festivalnaturenamur.be

info@festivalnaturenamur.be

En collaboration avec



© Kurt Weir, Gowerberg

ARDENNE & GAUME SERA PRÉSENTE AU FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE DE NAMUR, DU 12 AU 21 OCTOBRE À L'ACINAPOLIS (NAMUR-JAMBES)

Notre équipe vous accueille à son stand pour vous faire découvrir l'association et répondre à toutes vos questions sur nos activités.

DEVENIR MEMBRE D'ARDENNE & GAUME... ... ET S'ABONNER AUX CARNETS DES ESPACES NATURELS

Devenir membre, c'est avant tout garantir la pérennité de la protection, de la gestion et du partage d'un patrimoine naturel exceptionnel dans plus de 100 sites en Wallonie. C'est aussi rejoindre une équipe de bénévoles et de professionnels passionnés, qui oeuvrent ensemble en faveur de la nature. Et c'est aussi profiter de nombreux avantages : recevoir nos publications périodiques (Carnets des Espaces Naturels et Parcs & Réserves), et l'entrée et la participation gratuites au Parc de Furfooz et à nos activités.

... POUR 2 EUROS PAR MOIS COTISATIONS 2019

Jeunes < 26 ans	12 €
Membre adhérent	24 €
Membre protecteur	36 €
Cotisation familiale	36 €
Abonnement institutions	30 €

LES COTISATIONS À VERSER SUR LE COMPTE D'ARDENNE & GAUME ASBL :

IBAN : BE35 0000 1695 9337 - BIC : BPOTBEB1 (bpost banque)

Communication : « cotisation + nom + prénom + année »

Pour tout abonnement à l'étranger (cotisation augmentée des frais supplémentaires d'envoi des publications), veuillez nous consulter. Notre asbl est agréée pour recevoir des **dons avec possibilité de déduction fiscale**. Pour être déductible, un don doit être de 40 euros minimum, par année civile et sans contrepartie, ce qui veut dire que le don doit être en supplément de la cotisation annuelle.

LA NATURE A BESOIN DE VOS TALENTS !

Vous souhaitez vous impliquer en faveur de la nature ? Offrir du temps et/ou vos compétences au service de la nature ? Réaliser un stage au sein d'une équipe de passionnés ? Que vous soyez naturaliste confirmé ou amateur de nature, il existe de nombreuses manières de nous aider. N'hésitez pas à nous contacter.

DES INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Découvrir les espaces naturels dont s'occupe Ardenne & Gaume ? Ses nombreuses actions en faveur de la nature ? Se tenir informé de l'actualité de la conservation de la nature en Wallonie ? Et bien d'autres choses encore... Visitez notre nouveau site web : www.ardenne-et-gaume.be